

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

PROJET FOOD

TOURNÉE EUROPÉENNE POUR FUTURS PROS DU PIANO

P5 À 8



Photo Gipacor

1,75€



SOCIÉTÉ
LES JEUNES ET LA GUERRE:
OK POUR S'ENGAGER, PAS POUR TOMBER
P23 À 25

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P21 • AGENDA P22
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CUMUNITÀ DI DESTINU...

PÈ UNA CORSICA
SENZA CROCI

ET SANS
LES CLOCHES



KAMPA

S O M M A I R E À LA UNE

FORMATION

PROJET FOOD

TOURNÉE EUROPÉENNE

POUR FUTURS PROS DU PIANO

P5 À 8



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ **LES JEUNES ET LA GUERRE : OUI, MAIS...**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P21

P22

P23

P26

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Tamanta croci !

Un avariami mai cridutu un ghjornu di scriva nant'à un affari simili. Annu, una donna hà dicesu di purtà in tribunali u merri di u paesi induv'ella stà, Quasquara, pà calcosa di strasurdinariu. A cumuna hà fattu alzà una croci in u 2022, dopu chì u preti di u rughjoni l'avissi fattu a dumanda durante l'istati mentri ch'ellu urganizava prucissioni par ch'ellu puvissi. Sicondu u merri, issa croci n'hà rimpiazzatu un'altra chì era dighjà presenti in quillu locu tempi fà. Un'intrapresa chì ùn hè dunqua mancu appena piaciuta à quilla abitanti chì, dopu avè fattu tutta a so carriera in Parighji, hè vultata à campà in Quasquara parechji anni fà. S'era prisintata contr'à u merri attuali nant'à una lista cuncurrenti in u 2014. U so ricorsu davanti à u tribunali amministrativu di Bastia, u mutiveghja à nomu di a laicità, dumandendu ch'ella s'ghjaccia a croci da u tarrenu cumunali par essa stallata in un locu rilighjosu, com'è u cimiteriu, *o nant'à un postu privatu. Una donna chì si lagna dinò di u sonu di i campani di a ghjesgia, troppu presenti à sentala. Una sturietta paisana chì hà pigliatu prupurzioni sprupusitati dopu a so mediatizzazioni da u ghjurnali regionali a settimana passata, prima d'infiarà i reti suciali è di fà ancu riagiscia i partiti pulitichi corsi. U sindicatu studentinu Ghjuventù Indipendentistu hà ancu urganizatu una mossa in Quasquara, incalchendu nant'à u fattu chì dipoi seculi, a Corsica hè stata impastata da u cristianisimu, chì hà lacatu una stampa forti nant'à a so cultura è a so identità. Pà a GI, caccià una croci cattolica raprisenta di più cà un simplici gestu fisicu, hè com'è s'ellu si circava à sguassà un simbulu arradicatu à a nostra storia. Parchì di più cà un affari di rilighjoni, si tratta quì di tradizioni è di valori. Infini, s'ellu ci vulia à ritena dui cosi di «st'evenimentu», hè chì issa donna ùn hà nulla à fà di a so vita cà di mughjà contr'à una croci è dui campani, eppo ch'ellu hè ridiculu – ancu s'è no ci cuntribuemu scrivendu issi calchi filari – di dà troppu impurtanza à una lita cusì mischina. ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Puisqu'on vous dit qu'impossible n'est pas français! Ainsi, en France, on peut tout à fait, en même temps, prêcher pour l'économie circulaire et encourager les citoyens à privilégier les achats de seconde main parce que c'est tellement mieux pour la planète et leurs fins de mois. Jurer ses grands dieux qu'on ne veut pas accabler davantage les Français «*qui travaillent*» (les chômeurs apprécieront la précision) en tapant davantage dans leur porte-monnaie. Déplorer que les gens, notamment les jeunes, ne lisent pas assez. Décréter qu'il faut «*systématiser la lecture*»... et, l'air dégagé, mettre sur la table le projet de taxer le livre d'occasion. C'est le 12 avril 2024, lors d'une visite au Festival du livre de Paris en compagnie de Rachida Dati, qu'Emmanuel Macron a annoncé vouloir «*mettre en place au moins une contribution*» sur le marché des livres d'occasion pour «*protéger le prix unique*» et «*permettre à nos auteurs, éditeurs et traducteurs aussi d'être mieux aidés*». L'initiative répondrait aux attentes du Syndicat national de l'édition (SNE), pour qui le marché du livre de seconde main induirait une concurrence déloyale quand des ouvrages en état neuf sont vendus sur les plateformes à un prix inférieur à celui pratiqué en librairie, en grande surface ou à la Fnac et chez Cultura. Le 14 avril, alors que la ministre de la Culture censée fournir des précisions restait muette sur le sujet, le président du SNE, sur France Culture, expliquait que la contribution ne viserait pas les brocanteurs, bouquinistes ou Emmaüs mais seulement les plateformes (Amazon, Rakuten, eBay). Qui pourront alors attaquer cette mesure discriminante et faire valoir qu'elle doit s'appliquer à tous ou à personne. Selon l'économiste Erwann Tison, directeur des études de l'Institut Sapiens, le marché du livre d'occasion, en croissance de 30 % sur les cinq dernières années, pèserait 350 M€ et la «*contribution*» devrait rapporter 10 M€ par an. C'est peu, mais toujours bon à prendre par les temps qui courent. Et aux yeux de l'opinion, c'est une énième mesure «*de trop*» qui ne sera sans doute pas la dernière. Mais il est vrai que les Français sont passés maîtres, aussi, dans l'art de déplacer les limites de leur patience. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BFMTV @BFMTV · 12 avr.

"15 à 30 minutes chaque jour": Emmanuel Macron invite les jeunes à "systématiser" la lecture

Le Parisien @le_Parisien · 12 avr.

En visite au Festival du livre de Paris, Emmanuel Macron a annoncé la création d'une contribution sur le marché du livre d'occasion,



Georgesdiam@bskysocial @GeorgesDiam · 12 avr.

Taxer les livres d'occasion, indispensables aux étudiants ou aux lycéens, c'est pour relancer le goût de la lecture ! C'est cela l'intelligence complexe.



What_KATE_did @missvidao · 12 avr.

Ouvrez les fenêtres de la class: "Les jeunes lisent pas assez !" Macron l'après-midi: "On va taxer les livres d'occasion !" (et tant pis si les jeunes en galère sont trop fauchés pour les acheter).



Le_mec_bouquiniste_là @daurelieng · 12 avr.

Ça y est les loups vont s'attaquer aux livres d'occasions à cause de vos startup à deux balles qui font trop de bruit.

Un livre d'occasion c'est TOUJOURS un livre qui a DÉJÀ été vendu en neuf. Donc les acteurs du livre neuf sont déjà payés. Foutez-nous la paix. On crève déjà.



Ellen Salvi @ellensalvi · 13 avr.

Faciliter l'accès à la lecture des plus riches en taxant les livres d'occasion achetés par les plus pauvres. C'est fou où ça va se nicher la disruption.



Thomas Gratier @ThomasG77@mastodon.soci @ThomasG7 · 14 avr.

J'attends la taxe sur les doggy bags, les restaurants auraient pu vendre 2 repas au lieu d'1...



BREIZH is BEAUTIFUL @BreizhOfficiel · 14 avr.

Emmanuel Macron annonce une taxe sur les restes de votre dîner de la veille



Jean Jeanval @JeanVal26536332 · 5h

Ils n'ont pas pensé aux livres d'occasion ?



BFMTV @BFMTV · 16h

Le Canada va taxer davantage les plus riches notamment pour financer le logement

HUMEUR

La peste ou le choléra?

C'est une information quelque peu déroutante qui a été relayée par France Info il y a quelques jours: la lutte contre la pollution aggraverait le réchauffement climatique. Si 2023 affiche le triste record de l'année la plus chaude de l'histoire, selon Mathilde Fontez, rédactrice en chef du magazine scientifique *Epsilon* citée par France Info, «*c'est en partie à cause de la baisse de la pollution*». Ainsi, indique-t-elle, «*Une série d'études viennent de quantifier cet effet et elles montrent qu'il est important: la baisse de la pollution serait responsable de la moitié de l'accélération du taux de réchauffement*». À partir d'observations satellites, une étude publiée le 3 avril dernier par des chercheurs de l'institut Cicero en Norvège évalue dans ce droit fil que la baisse de la pollution pourrait représenter 40 % de l'augmentation de l'énergie qui a réchauffé la planète entre 2001 et 2019. À noter que seuls certains facteurs de la pollution appelés les aérosols peuvent refroidir l'atmosphère car ils contribuent à renvoyer un peu du rayonnement solaire dans l'espace et donc à refroidir la planète et favorisent la formation de nuages qui peuvent eux aussi avoir le même effet. Pour autant, continuer à polluer doit-il être un mal dont il conviendrait de payer le prix pour ralentir le réchauffement climatique? Absolument pas quand on observe que ce sont 7 millions de personnes qui meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique. En outre, selon une étude publiée en mars 2023, la pollution atmosphérique et en particulier des niveaux élevés d'ozone peuvent oxyder les phéromones mâles de certains insectes et perturber leur communication sexuelle. Dans la même veine, au travers d'une étude publiée le 11 avril dans la revue scientifique *Nature Communications*, les scientifiques ont constaté que les femelles drosophiles avaient plus de mal à choisir un mâle appartenant à la même espèce qu'elles pour se reproduire à cause de la pollution atmosphérique. Dans environ 70 % des cas, elles ont d'ailleurs engendré des hybrides, très souvent stériles. De quoi accélérer le déclin des insectes et menacer en cascade l'ensemble de la biodiversité terrestre. ■ **Manon PERELLI**

PROJET FOOD

TOURNÉE EUROPÉENNE POUR FUTURS PROS DU PIANO



Photo Gipacor

Les voyages peuvent, plus que jamais, contribuer à former la jeunesse.

Avec le projet Food, développé dans le cadre du programme Erasmus+ et qui implique cinq pays (Bulgarie, Espagne, France, Italie et Turquie), des institutions, des établissements de formation ainsi qu'une start-up ont mis en place une coopération qui permet à des jeunes se destinant aux métiers de la gastronomie de parfaire leurs connaissances tout en découvrant d'autres cultures et les incite à s'affranchir des barrières linguistiques pour mieux travailler ensemble.

Une dizaine d'élèves du lycée professionnel du Finosello, à Ajaccio, participent à cette aventure.

Par Elisabeth MILLELIRI



Photos Gipacor

Pour peu qu'on sache les motiver, les guider, ils sont pleins de bonne volonté, ont à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes, sont curieux et ouverts, désireux d'apprendre et de découvrir d'autres produits, d'autres savoir-faire, d'autres cultures.

Ils ont entre 15 et 18 ans. Ils vivent à Plovdiv, en Bulgarie; à Cullera, dans la communauté valencienne, en Espagne; à Ajaccio, en Corse-du-Sud ou encore à Karamürsel, dans la région de Marmara, en Turquie. Ils ont choisi de se former dans le domaine de la restauration ou on les a orientés vers cette voie. Quoi qu'il en soit, pour peu qu'on sache les motiver, les guider, ils sont pleins de bonne volonté, ont à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes, sont curieux et ouverts, désireux d'apprendre et de découvrir d'autres produits, d'autres savoir-faire, d'autres cultures. Certains, toutefois, ont parfois tendance à faire un peu l'impasse sur des matières du programme général telles que les langues vivantes et notamment l'anglais, pas vraiment convaincus sur le moment de son utilité lorsqu'on travaille en cuisine. Du moins, ça, c'était avant qu'ils n'intègrent le projet Food.

DIVERSITÉ GASTRONOMIQUE ET EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

Soutenu par le programme Erasmus +, ce projet transnational qui a démarré en octobre 2022 et doit s'achever fin juin 2024 répond à plusieurs objectifs: célébrer la diversité culinaire européenne et promouvoir une alimentation durable et de qualité; ouvrir de nouveaux horizons à des jeunes se destinant aux métiers de la cuisine et accroître leur employabilité; réduire l'écart entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises gastronomiques mais aussi favoriser l'émergence de nouveaux modèles et outils pédagogiques pour aider ces

étudiants à se connecter avec des applications «de la vie réelle»: la réalité européenne, le multiculturalisme, l'intégration, le monde du travail, les entreprises du secteur, les réseaux de coopération, les technologies de l'information et de la communication ou encore l'importance des connaissances linguistiques.

Food réunit six partenaires principaux dont quatre sont des organismes de formation ou intervenant dans le domaine de la formation -l'IES J. Llopis Mari en Espagne, la Fondatsia Evropeiski Centre en Bulgarie, le Karamürsel Mesleki Ve Teknik Anadolu Lisesi pour la Turquie et, pour la France, le Groupement d'intérêt public de l'académie de Corse [Gipacor]- qui ont tous fait le constat d'un pourcentage important d'élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage, notamment en ce qui concerne leur capacité à communiquer en anglais. Également parties prenantes, la municipalité de Cullera et la start-up italienne Global & Local Srl qui a pris en charge les études préliminaires [situation socioprofessionnelle des étudiants en formation professionnelle dans le domaine de la gastronomie dans les pays participants] et centralise également les retours d'expérience, évalue les résultats et les impacts des actions menées et identifie les bonnes pratiques qui peuvent en découler ou les nouvelles méthodologies à adopter en matière d'enseignement et de formation.

Dans un premier temps, des représentants des divers partenaires se sont rencontrés en Espagne, puis des réunions administratives et de coordination se sont tenues, notamment en Turquie et en Bulgarie pour échanger



Très vite, les jeunes ont sympathisé «au point qu'ils ont hâte de se retrouver à nouveau!» et très vite également, ils ont réalisé à quel point la maîtrise de l'anglais pouvait in fine s'avérer importante.

entre autres sur les différents systèmes d'enseignement et de formation propres à chaque pays participant. Prélude nécessaire avant d'entrer dans le vif de l'action : faire se rencontrer les étudiants et les mettre en situation de travail ensemble.

RENDEZ-VOUS DEVANT LES PIANOS

C'est ainsi que les 25 et 26 mars 2024, des jeunes venus de Turquie, de Bulgarie et d'Espagne, accompagnés par leurs professeurs, étaient accueillis au lycée professionnel du Finosello d'Ajaccio où les attendaient une dizaine d'élèves ajacciens et le chef Bruno Bonavita. «Ils viennent de différents horizons, explique Anthony Servetto, conseiller en formation continue au Greta-CFA de Haute-Corse et chef de projet local. Certains sont en CAP, d'autres en bac professionnel, ils se connaissent parfois de vue mais ne font généralement que se croiser au sein de l'établissement. Et cette fois, ils vont devoir collaborer ensemble au sein d'un même projet, pour travailler de plus avec des jeunes venus d'autres pays. Tous sont volontaires, mais le but était de s'adresser en priorité à des jeunes qui n'ont pas forcément les moyens de voyager et qui ont envie de découvrir d'autres pays, d'autres cultures. La principale du Finosello, Marie-Caroline Vitte, et Bruno Bonavita, qui enseigne dans l'établissement, ont très rapidement adhéré au projet et se sont mobilisés pour que la cuisine du restaurant d'application puisse accueillir dans les meilleures conditions tous ces jeunes venus découvrir des produits locaux frais et les travailler pour préparer un repas».

Très vite, les jeunes ont sympathisé «au point qu'ils ont hâte de se retrouver à nouveau!» et très vite également, ils ont réalisé à quel point la maîtrise de l'anglais pouvait in fine s'avérer importante. «Ce qui les motive pour progresser, déjà en vue des prochaines rencontres mais aussi parce que cette expérience les a amenés à comprendre que leur futur métier pouvait pourquoi pas les conduire à aller travailler à l'étranger ou à travailler avec des gens d'autres nationalités et que mieux maîtriser l'anglais leur serait utile. Par ailleurs, même lorsque leur pratique de la langue n'était pas très bonne, ils ont fait des efforts pour utiliser les notions dont ils disposaient déjà afin de mieux se comprendre.»

À la disposition de cette grande brigade de cuisine internationale, du poisson frais local (loup ou daurade), du brocciu, de la tomme corse, des asperges sauvages, de la châtaigne, des agrumes (clémentines et pomelos) et des aromatiques tels que thym, népita, romarin, menthe ou myrte. Dont les participants ont tiré le meilleur parti en réalisant ensemble un menu composé d'une entrée (raviole de brocciu et menthe accompagnée de sa mousse de tomme), un plat principal (filet de loup à la bonifacienne) et un dessert (flan myrte-châtaigne avec sorbet d'agrumes et tuile à la châtaigne). En s'appliquant à soigner non seulement les saveurs mais la présentation. «Le projet valorise aussi l'aspect esthétique, pousse à prendre davantage conscience qu'il ne s'agit pas seulement de préparer de la nourriture mais qu'il y a dans ce métier une forme d'art et que la créativité est importante. Et c'est d'ailleurs un des aspects qui plaît

REPÈRES Un groupement d'intérêt public (Gip) est une structure de gestion qui permet de développer des coopérations entre collectivités publiques et/ou des partenaires privés et facilite le portage de projets à l'échelle régionale, nationale ou européenne. Créé en 2002, le Gipacor de Corse agit pour la formation et l'insertion professionnelle et accompagne des projets liés à l'éducation et à la formation tout au long de la vie (formation continue des adultes, formation et insertion professionnelle) et intervient dans la mise en œuvre de différents programmes européens.

Erasmus + est un programme de la Commission européenne qui soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans

les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux citoyens avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Il aide des organisations (associations, établissements, institutions,) à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse. ■

Par ailleurs, outre les aspects purement professionnels, Food vise aussi à mettre l'accent sur la valeur sociale, «la valeur que ça peut avoir d'acquérir de telles compétences» mais aussi à encourager à la responsabilité, la tolérance et l'empathie.

beaucoup aux élèves et auquel ils accrochent immédiatement.» Le repas a bien entendu été partagé par tous les participants.

PRENDRE CONSCIENCE DE SA VALEUR ET SES ATOUTS

Cette rencontre a aussi permis de mesurer que les clichés sur une profession qui serait avant tout une «affaire d'hommes» commençaient à avoir du plomb dans l'aile. «Il y a une parité qui s'est installée. On a pratiquement autant de jeunes filles que de garçons et les filles prennent leur place de façon très naturelle. Au reste, les deux personnes qui encadraient les élèves turcs étaient des enseignantes en cuisine.» Ces deux journées qui ont été également l'occasion de moments de détente en commun, se sont clôturées par une cérémonie de remise de certificats et de tabliers.

Les participants vont se retrouver très bientôt, cette fois à Plovdiv, les 25 et 26 avril où, s'ils vont faire connaissance avec la gastronomie bulgare et ses produits et spécialités phares, l'accent sera mis non plus sur le travail en cuisine mais sur tout ce qui a trait au «savoir-être». C'est-à-dire, précise Anthony Servetto «toute la conduite professionnelle qu'il est important d'intégrer



Anthony Servetto et Ingrid Fauvet, directrice adjointe du Gipacor

Photo Gipacor

et qui peut leur être utile aussi bien dans le métier de la cuisine que dans d'autres métiers : la ponctualité, le sens de l'équipe et l'importance de savoir bien communiquer avec les autres ou encore savoir travailler dans le rush sans perdre ses moyens. Plus on les éclaire sur ces aspects, plus ils sauront quelle attitude adopter de manière professionnelle.» Par ailleurs, outre les aspects purement professionnels, Food vise aussi à mettre l'accent sur la valeur sociale, «la valeur que ça peut avoir d'acquérir de telles compétences» mais aussi à encourager à la responsabilité, la tolérance et l'empathie.

Enfin, en juin, les élèves se rejoindront en Espagne où ils retravailleront ensemble devant les pianos, en mettant en pratique ce qu'ils ont pu intégrer lors des précédentes sessions. Comme pour le déplacement en Bulgarie, une dizaine d'élèves du Finosello (dont certains n'avaient encore jamais eu l'occasion de se déplacer hors de Corse) accompagnés par deux enseignants, seront du voyage. Ce sera «le grand final» du projet Food, mais ce sera peut-être aussi le début d'autre chose. Pour les organismes impliqués, la mise en œuvre de nouvelles méthodologies. Pour les jeunes, une manière différente d'envisager leur avenir et leur future profession. ■



CREATION SOCIETE

N° 01



EARL CITTI

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 182.000 €
7, Avenue de la République
Espace Antoine Casanova, 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EARL CITTI

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : 7, avenue de la République, Espace Antoine Casanova, 20250 Corte

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est à dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 182000 euros

GERANCE : CITTI Marie demeurant 7, Avenue de la République, Espace Antoine Casanova, 20250 Corte ; CITTI Nicolas demeurant Résidences E Castellaccie, St-Antoine, 20250 Corte
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

Les co-gérants CITTI Marie et CITTI Nicolas.

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 22 mars 2024, à BASTIA.

Dénomination :

GUSTI & SAPORI TRAITEUR.

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : Lieu-dit Moriani-Plage - 395, Route de Moriani - Résidence U Fanu - 20230 San-Nicolaio.

Objet : Traiteur : Fourniture de services de restauration.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement cessibles.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : **Président :** Monsieur Alessandro Filippo CIURLIA CAPONE - Stretta di a Casaccia - 20230 Poggio. La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 11.03.2024, il a été constitué sous la dénomination sociale « MAESTRACCI & FILLES » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à Patrimoine (20253), Hameau de Canale.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Hélène MAESTRACCI demeurant à PATRIMONIO (20253), Hameau de Canale, et Monsieur Pierre-François, Basile MAESTRACCI demeurant à PATRIMONIO (20253), Hameau de Canale, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
La Gérance.

N° 04



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 11 Avril 2024, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.

DENOMINATION: « SAS RTP »

SIEGE SOCIAL : BRANDO (20222) - Erbalunga

OBJET : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence de IVème catégorie.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 500 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 €

APPORTS EN NATURE : Néant

PRÉSIDENCE : Monsieur Thomas, Manu, Robert POLI, demeurant à SAINT-FLORENT (20217), 13, Rue du Fumellu, né le 09 Juillet 1999 à BASTIA (Haute-Corse).

IMMATRICULATION au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

Le Président.

N° 05



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

3, avenue Eugène Macchini,

Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 22 mars 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 04 avril 2024 Référence 2024 N 00179, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : SCI ANTALÉX

Siège social : Ajaccio (20000) - Bâtiment B17H - Résidence Santa Lina - 14, boulevard Tino Rossi.

Durée : 99 années
Capital social : 1000 euros.

Gérant : Madame Annabel Sabrina Marie-Laure IANNARILLI, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence Santa Lina, bâtiment B.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Olivier LE HAY, Le notaire.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 08/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LINGE DES FALAISES

Siège : Z.I Musella, 20169 Bonifacio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation d'une blanchisserie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Nadège, Magali ALBALA-DEJO (épouse CAVATA) demeurant Lieu-dit Padurella, Canava, 20169 Bonifacio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

CORSICA PRO INVEST

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lotissement Olivaggio 2

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA-SUARELLA du 5 avril 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

CORSICA PRO INVEST

Siège social : Lotissement Olivaggio 2, 20117 Eccica-Suarella

Objet social : L'acquisition de biens immeubles et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens immeubles et droits immobiliers, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation d'immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Mélanie MOREIRA LOURENCO, épouse GOMES DE SOUSA, demeurant Lotissement Olivaggio 2, 20117 Eccica-Suarella

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis à l'unanimité des associés, à l'exception des donations aux héritiers en ligne directe qui sont libres
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

PAOLA BORELLI

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social : Route du Ruppione

20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 02/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : PAOLA BORELLI

Siège : Route du Ruppione - 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Objet : L'exercice en commun par ses membres actuels ou futurs de la profession de notaire

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Paola, Jany, Marie BORELLI, demeurant Route du Ruppione - 20166 Pietrosella.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SOTTA (20146), du 05/04/24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JIPE
Siège : Pantanaja - 20146 Sotta
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- L'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, - Administration de société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Président : Monsieur Pascal BARTOLI, demeurant Pantanaja - 20146 Sotta.

Pour avis,
Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 9 avril 2024, il a été constitué une SAS Maya Pv2 :
Capital : 200€
Siège social : 16, rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio
Objet : Production d'électricité dans les énergies renouvelables
Durée : 99 ans
Présidence : Monsieur Patrick Struffi, domicilié 16, rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIEVE (20246) le 10 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Dénomination sociale : FERRANDI ESPACES VERTS
Siège social : 6, Strada di U Fornu, 20246 Pieve
Objet social : Prestations d'élagage, d'entretien et création d'espaces verts.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000,00 euros
Gérance : Monsieur Philippe, Paul-Marie FERRANDI, demeurant 6, Strada Di U Fornu, 20246 Pieve
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 4 avril 2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : LY.AN
Capital social : 1000 euros
Siège social : San Pancrazio - Route du Stade - 20600 Furiani
Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises civiles, commerciales industrielles financières, mobilières ou immobilières l'assistance technique, financière, commerciale, administrative à de telles sociétés ou entreprises,
- La gestion et l'administration tant activement que passivement, de tous biens et droits de toute nature, provenant soit d'apports, soit d'acquisitions, de quelque manière que ce soit, ainsi que la réalisation de ces mêmes biens et droits,
- L'animation des sociétés et entreprises au sein desquelles la société détient des participations ou intérêts,
Président : Madame GOBIL Jessica demeurant Ld Quarcetto - 20172 Vero
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agr. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément pré de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Bastia en date du 09 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : Andria.1
Siège social : Casatorra - Route du Lancône - Lieu-dit « Saint-Antoine » - 20620 Biguglia
Objet social : L'acquisition, l'administration, la propriété et l'exploitation directe ou indirecte, par bail, location ou autrement de tous biens et droits mobiliers corporels et incorporels, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous terrains et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction.
- La location à usage professionnel ou d'habitation, vide ou aménagée.
- Et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur SASSETTI Sébastien
Clauses relatives aux cessions de parts :
- Dispense d'agrément pour cession à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;
- Agrément accordé par le gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,



Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI (20600) le 9 avril 2024, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :
Dénomination : MGST
Siège social : VILLE DI PIETRABUGNO (20200), C/O Mme Sophie THORON, 9, Allée des Mimosas, Villa Sophie, Cité Comte.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Objet : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 100,00 €
Apports en numéraire : 100,00 €
Co-Gérants : Melle Sophie THORON, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), 9, Allée des Mimosas, Villa Sophie ; Melle Marina GAUCHET, demeurant à BASTIA (20200), 15, boulevard Auguste Gaudin.
Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis et mention, Le notaire.



N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 15/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : BATISOUS
Siège social : Immeuble Terrazoni, Lot 2, Porte 2, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Maçonnerie générale et gros œuvre
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : M. Manuel Agostinho DIAS DA TRINDADE DE SOUSA demeurant Immeuble Terrazoni, Lot 2, Porte 2, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

DOLCE SERENITA

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 500 euros

Siège social : Lieu-dit Biscovaggio

Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 2 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Dénomination : DOLCE SERENITA
Siège : Lieu-dit Biscovaggio, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Institut de massages ; Achat revente de produits cosmétiques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, des cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Stéphanie TOULLER épouse PASQUALINI, demeurant Biscovaggia, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 17

JPNS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 600.000 euros

Siège social : 76, Strada du u Paccialu

20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 10 Avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JPNS
Siège : 76, Strada du u Paccialu, 20146 Sotta
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 600.000 euros
Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Nathalie VIDONI, demeurant 76, Strada du u Paccialu, 20146 Sotta
Directeur général : Monsieur Jean-Pierre SABIANI, demeurant 76, Strada du u Paccialu, 20146 Sotta
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 18

NANIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : Chemin d'Agnarella
Lieu-dit Cacao, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Avril 2024 il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : NANIE
Capital Social : 500 euros
Siège Social : Chemin d'Agnarella, Lieu-dit Cacao, 20137 Porto-Vecchio
Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : - Vente de vêtements, maroquinerie, accessoires et chaussures.
Président : Monsieur ANDREANI Christophe, Jean-Baptiste. Né le 18.10.1974 à MARSEILLE demeurant : Marina di Fiori, Rce Marina, Bât A, 20137 Porto-Vecchio. De nationalité Française.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167], en du 09 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AD
Siège : Plaine de Cuttoli, Lieu-dit A Grotta, 20167 Cuttoli-Corticchiato
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : Restauration traditionnelle, sur place et à emporter.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Président : Monsieur Alexandre DES-UMEUR, demeurant Plaine de Cuttoli, Lieu-dit A Grotta, 20167 Cuttoli-Corticchiato.
Pour Avis, Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/03/2024, il a été constituée une SCI dénommée :

SCI LGA
Siège social : En face Bar Charlot, Village, 20110 VIGGIANELLO **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la vente, la démolition, la transformation, la construction, la reconstruction, l'aménagement, l'administration, la location meublée ou non meublée de tous biens et droits immobiliers **Gérance :** Mme GRANGE Céline demeurant En face Bar Charlot, Village, 20110 VIGGIANELLO **Cession de parts sociales :** Les cessions de parts à l'égard de tiers et entre associés seront soumises à l'agrément préalable des associés à la majorité simple [50% + 1] des droits de vote des associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 21

CR Bâtiment

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Lotissement les Chênes
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Avril 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CR Bâtiment
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : Lotissement les Chênes, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza
Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Maçonnerie générale
Président : Mr CADINOT Benoît, Yves, Roger. Né le 03.11.1979 à CHERBOURG OCTEVILLE, demeurant : Route de Porra, Lieu-dit Chemin de Largia, 20137 Porto-Vecchio. Nationalité française
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA [20200], du 09 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : GAGNE PAIN
Siège : 33, Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2.000,00 euros
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, administration de société, conseils en logistique, expertise et organisation des transports urbains, ferrées, aériens et maritimes ; aide à la mise en place des nouvelles mobilités et des énergies alternatives aux énergies fossiles, conception et la vente d'objets connectés autonomes notamment sur la base d'énergie renouvelable ; la vente de tout matériel électronique en lien ou non avec les énergies renouvelables en sous-traitance ; la pose, l'installation et l'entretien de ces matériels, vente de toutes bornes de recharge électrique et stations de production ou distribution d'hydrogène.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Pierre-André, Dominique, Camille GIOVANNINI, demeurant 33, Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, Le Président.

N° 23

EPICERIE STROMBONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 €
21, Corsu Napoleonu, St-Cyprien
20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Avril 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EPICERIE STROMBONI
Capital Social : 5000 euros
Siège Social : 21, Corsu Napoleonu, St Cyprien, 20137 Lecci
Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Le commerce d'alimentation générale.
Président : Monsieur HILLION-STROMBONI Wilhelm. Né le 14.11.1983 à LEVIE [2A], demeurant 21, Corsu Napoleonu, St-Cyprien, 20137 Lecci. Marié.
De Nationalité Française.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO [20090] du 27 mars 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SGDP AUTOMOBILES
Siège : Espace du Stiletto Luciani, Lot 23, ZA du Stiletto, 20090 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000,00 euros
Objet : L'achat et la vente de véhicules automobiles neuf et occasion, ventes d'accessoires et pièces détachées automobiles, réparations et mécaniques automobiles, location de véhicules et administration (professionnel de l'automobile habilité pour les démarches d'immatriculation des véhicules motorisés pour le compte des usagers).
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Christophe PAR-DUCCI, demeurant Lotissement Orsala, Lieu-dit Monte Nebbio, 20167 Appietto, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 25

MONTE ROSSO

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Société Civile au capital de 58.000 €
Siège social : Chez Mr Riolacci Philippe
20218 Pietralba-409417086 RCS Bastia

La collectivité des membres associés du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé "MONTE ROSSO" réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 2023 a décidé de transférer le siège de la société à "Lieu-dit Campo d'Unico, Chemin de Tenda, 20218 Pietralba".
Pour avis, La gérance.

N° 26



SCP GRIMALDI MICHELI
Notaires Associés,
ZI Migliacciario - BP 44
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

SCI CARLA

Ventiseri [20240]
Lotissement Chiarelli - Lot 9
Capital social : 155.000,00 €
811 271 956 R.C.S Ajaccio

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la société de 20124 ZONZA, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Cavo, Chez Monsieur et Madame Pierre Alain Debeurme, à VENTISERI [20240], Lotissement Chiarelli, Lot 9 à compter du 9 avril 2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.



N° 27

LUMINAGGIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : Lotissement Luminaggia
Route d'Alata - 20090 Ajaccio
838 002 012 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 05 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- De transférer le siège social du A Radica, 20167 AFA au Lotissement Luminaggia, route d'Alata, 20090 AJACCIO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

ELITOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 10.000 euros
Siège social : Maora Plage
Plage de Maora - 20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 512 570 391 - APE : 5610A
Restauration Traditionnelle

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social à Route de Palombaggia - Restaurant Le Tamaricciu - 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 1er avril 2024. L'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 29

Solutions de Téléphonie et Sécurité

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 10.000.00 €

Siège social : Résidence l'Apparte

Bâtiment B, 20167 Ajaccio Mezzavia

Siret : 840 903 231 00024

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2022, l'actionnaire unique a décidé d'étendre l'objet social.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 2 - Objet

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- Réalisation d'installation téléphoniques,

- Réalisation d'installations de sécurité,

- Réalisation de réseaux courants faibles,

- Création et réalisation de tous systèmes informatisés,

- Mise en place de systèmes de géolocalisation,

- Câblage de réseaux courant faible,

- Vente de matériel de téléphonie,

- Vente de matériels de sécurité,

- Vente de matériels électriques et informatiques,

- Ainsi que tous travaux, prestations de services ou opérations de négoce liés directement ou indirectement à l'objet social.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

* Nouvelle mention

La société a pour objet :

- Réalisation d'installation téléphoniques,

- Réalisation d'installations de sécurité,

- Réalisation de réseaux courants faibles,

- Création et réalisation de tous systèmes informatisés,

- Mise en place de systèmes de géolocalisation,

- Câblage de réseaux courant faible,

- Vente de matériel de téléphonie,

- Vente de matériels de sécurité,

- Vente de matériels électriques et informatiques,

- Conception, réalisation, vente, gestion d'installations de sécurité avec ou sans contrôle local ou à distance,

- Vente de matériels de fermetures,

- Vente, installation et maintenance de matériels électriques et informatiques,

- Vente, installation, gestion, maintenance d'appareils de logiciels d'alertes et de gestion de drones et antedrones en local ou à distance,

- Vente, installation, mise en place, gestion d'appareils et logiciels de gestion d'alertes à distance ou locales,

- Vente, installation, mise en place, gestion d'appareils et logiciels de gestion d'alertes à distance ou locales,

- Vente, installation, gestion informatique ou humaine, surveillance de sites sécurisés,

- Création vente et installation de systèmes domotiques,
- Vente et installation d'antennes,
- Formation pour tous systèmes de courant faibles et de sécurité,
- Vente de matériels de sécurité avec ou sans IA,
- Vente, entretien, location d'EPDM et de leurs pièces détachées,
- Prestations de services, opérations ou négoce, y compris en gros, location des produits et installations ci-dessus.
Le reste de l'article demeure inchangé.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 30

Solutions de Téléphonie et Sécurité

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 10.000.00 €

Siège social : Résidence l'Apparte

Bâtiment B, 20167 Ajaccio Mezzavia

Siret : 840 903 231 00024

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2022, l'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 5000 € pour le porter de 10.000 € à 15.000 €, par souscription en numéraire, et création de 50 actions nouvelles de 100 €, qui ont été entièrement souscrites et intégralement libérées. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 6 - Apports

* Ancienne mention :

I - Montant et modalités des apports

Il est apporté en numéraire :

Par Monsieur SALINI Franck, la somme de 10.000.00 euros.

Cette somme correspond à la valeur nominale de 100 actions, qui ont été souscrites et entièrement libérées, ainsi qu'il résulte d'une attestation du dépositaire délivrée le 26 juin 2018 par la Banque Populaire agence d'Ajaccio Mezzavia où les fonds ont été régulièrement déposés à un compte ouvert au nom de la société en formation.

* Nouvelle mention :

I - Montant et modalités des apports

Aux termes de l'acte constitutif de la société et de différents actes ultérieurs, il a été apporté au capital de la société :

Par Monsieur SALINI Franck :

- lors de la constitution, une somme de dix mille Euros (10.000 €) déposés à un compte ouvert à la banque Banque Populaire, agence d'Ajaccio Mezzavia.

Par Monsieur DE MARTINO Xavier :

- lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2022, une somme de cinq mille Euros (5000 €) par compensation de créances liquides et exigibles.

Article 7 - Capital social

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 10.000.00 euros, divisé en 100 actions de 100.00 euros chacune, de même catégorie.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Euros (15.000 €), divisé en cent cinquante (150) actions de cent Euros (100 €) de même catégorie numérotées de 1 à 100 pour les actions émises lors de la constitution de la société et de 101 à 150 pour les actions émises lors de l'augmentation de capital du 15 avril 2022.

Les actions sont attribuées comme suit :
A Monsieur SALINI Franck, 100 actions numérotées de 1 à 100,

A Monsieur DE MARTINO Xavier, 50 actions numérotées de 101 à 150.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 31



Dénomination :

DIMORA REAL ESTATE.

Forme : SAS au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Matonara

20137 Porto-Vecchio

949 324 339 RCS d'Ajaccio

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 11 avril 2024, les associés ont décidé à compter du 11 avril 2024 de modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
* Activités d'intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux,
* Administration et gestion de tous immeubles, transaction sur immeubles et fonds de commerces, activité de conseil immobilier et de conseil en placements, réalisation de toutes études immobilières,
* L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,
* Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe..

L'article 2 des statuts est modifié.

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

N° 32

CINARCA

S.C.I. au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Melo

20151 Sant-Andrea-d'Orcino

890 291 818 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « et plus largement L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

IS IMMOBILIER ET CONCIERGERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

El GRAZZOSO

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

RCS Ajaccio 924 882 483

DEMISSION DIRECTEUR GENERAL

Par AGE du 26.03.2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame AUBIER Isabelle, Alberte, Monique de ses fonctions de Directrice Générale. Elle n'est pas remplacée.

Pour avis, Le Président.

N° 34

I FIDOLI DI U BOSCIU

SAS au capital de 2000 €

6, Rue des Pêcheurs

20110 Propriano

RCS Ajaccio : 912 506 953

MODIFICATION DE LA PRESIDENCE

Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la nomination de la SARL BISCHOF HOLDING, immatriculée sous le numéro 828 858 597 00010 au RCS d'Ajaccio dont le siège social est : Lieu-Dit Cuparchiata - 20110 VIGGIANELLO [2A], représentée par son gérant Monsieur Joseph Patrick BISCHOF né le 21 novembre 1969 à Ajaccio [2A], demeurant : Lieu-Dit Cuparchiata, 20110 VIGGIANELLO, en qualité de nouveau Président, à compter du 13 avril 2024 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste BISCHOF, Président démissionnaire.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio par le guichet unique.

Pour insertion,

N° 35

E.P.B.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 18.880 euros

Siège social : Route de l'Ospedale

Analonga, 20137 Porto-Vecchio

439 122 649 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé la SARL AUDIT EXPERTISE-COMPTABLE NINU, dont le siège est 2, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, immatriculée sous le n° 849 997 523 RCS Bastia, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de M. Marc NINU, et M. DES-SAYETTES de CLAIRVAL-TESTART de la NEUVILLE Henri, Mathieu, Jean-Yves, domicilié 6, rue Sebastiano d'Alzetto, 20200 BASTIA, immatriculé sous le n°817 464 035 au RCS de Bastia en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de SARL GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE - GECL, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis, la Gérance.

N° 36

ACCESS ILE

SARL au capital de 10.000 Euros

Siège social : Lieu-dit Campo di Fiori

Mezzavia - 20167 Ajaccio

538 305 731 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2024, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Rénovation de bâtiment et tous types de travaux de second œuvre. Coordination de chantiers. Tous travaux de petite maçonnerie ainsi que les travaux de génie civil (revêtement de piscines) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

CASA DI BABBU

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Chemin de Zappoli
20260 Lumio
Modification au RCS de Bastia
838 713 618

Par décision de l'associé Unique du 08/04/2024, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations. à compter du 08/04/2024. Et de modifier la dénomination sociale qui devient : CASA DI BABBU HOLDING. Et de nommer Directeur Général, Mademoiselle Cécilia Fondacci à compter du 08/04/2024. Modification au RCS de Bastia.

N° 38

**HOTEL RESTAURANT
DU TOURISME**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Fontana
20124 Zonza-392988366 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2023, il résulte que le mandat de la SARL C2C MEDITERRANEE, Commissaire aux Comptes titulaire, dont le siège est 5, cours Jean Ballard, 13001 Marseille, RCS Marseille 518 271 739, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, le Président.

N° 39

**L'OLIVIER BLEU
PROMOTION**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 307.100,00 euros
Siège social :
9, Rue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia-499624120 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 03/04/2024, l'A.G.E. a décidé de remplacer à compter du 03/04/2024 la dénomination sociale L'OLIVIER BLEU DEVELOPPEMENT et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 40

CORSICA MULTICOQUES

SASU au capital de : 1500 €
Siège social :
Port de Plaisance et de Pêche
Ajaccio - Tino Rossi
Jetée de la Citadelle - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 823 834 213

**AVIS DE MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL PAR
ADJONCTION D'ACTIVITÉ**

Par décision de l'AGE en date du 14 avril 2024.
Le Président a décidé d'ajouter à l'objet social l'activité de location de vans aménagés à compter du 1er mai 2024. Modification de l'article 3 des statuts. Mention au RCS d'Ajaccio.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 41

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 08 Avril 2024, Monsieur Anthony, Jérôme Henri APICELLA, demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, a donné en location-gérance à Madame Ramona TOMEI, demeurant à BASTIA [20200], Chemin du Forcone, Studios de Toga, Bât B, étage 4, un fonds de commerce de débit de boissons 4eme catégorie à l'enseigne «LE SAINT NICOLAS» exploité à BASTIA [20200] 2, bis rue Abbattucci, pour une durée d'une année, à compter du 9 Avril 2024 pour se terminer le 08 Avril 2025, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

N° 42

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

**RESILIATION AMIALE
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4eme catégorie à l'enseigne «LE SAINT NICOLAS» sis et exploité à BASTIA [20200] 2, bis rue Abbattucci qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 28 Octobre 2022, par Monsieur Anthony APICELLA demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, au profit de Madame Swan GAUTHIER, demeurant à VESCOVATO [20215], Lieu-dit Travoni, a pris fin le 30 Novembre 2023 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 27 Novembre 2023.

Pour unique insertion.

N° 43

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Porto Vecchio, en date du 03 Avril 2024, la société SCI La Pinarelli domicilié, 47, rue de la Ferme, 93100 MONTREUIL, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Bobigny sous le numéro 849 985 973, a donné en location gérance à la société SAS NANIE dont le siège social est situé chemin d'Agna-rella, Lieu-dit Cacao, 20137 Porto-Vecchio, représenté par son Président, Monsieur Christophe, Jean Baptiste ANDREANI son fonds de commerce de vente de vêtement en boutique situé 7, Rue de la Porte Génoise, 20137 Porto Vecchio. La SAS NANIE exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 Mai 2024 pour une durée de 5 mois commençant à courir le 1er Mai 2024 pour se finir le 30 Septembre 2024, non renouvelable.

N° 44

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tel : 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 11 Avril 2024, la SARL «M.S.G.», au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BRANDO [20222], Erbalunga, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 913 138 129, a donné en location-gérance à la «SAS RTP» en formation, au capital de 500 €, dont le siège social est à BRANDO [20222], Erbalunga, un fonds de commerce de restaurant [GR] sis et exploité à BRANDO [20222], Erbalunga, pour une durée d'une année, à compter du 12 Avril 2024 pour se terminer le 11 Avril 2025, renouvelable tacitement.

Pour unique insertion,

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 45

PETRA DI GRANITU

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social :

Les Palmiers de Palombaggia

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Les Palmiers de Palombaggia

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

952 530 608 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/04/2024 au Les Palmiers de Palombaggia, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre CECCONI, demeurant Les Palmiers de Palombaggia, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

AGILA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 37.609.37 euros
Siège social : 9, Avenue Piccioni
20220 Ile-Rousse
422 081 562 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 08/04/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier Denis Massari de son mandat de liquidateur, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga
Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegrini.olivier@orange.fr

CASTELLANA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social : Place Claude PAPI

Résidence Terr'Altore

Bâtiment A - RdC - 20600 Bastia

Siège de liquidation :

Place Claude PAPI

Résidence Terr'Altore

Bâtiment A - RdC - 20600 Bastia

RCS Bastia 894 935 154

1. Aux termes d'une délibération en date du 15/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/04/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Jacques CASTELLANA, demeurant Bâtiment 19 A - Cité Aurore - Lupino - 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : Place Claude PAPI, Résidence Terr'Altore, Bâtiment A, RdC, 20600 BASTIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia dont dépend la SAS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résident U Sant'Antonù

Tel : 01 42 60 04 31

Suivant AGO du 31/12/23, les associés de la société "UTOPIA", SARL en liquidation au capital de 1400 €, dont le siège est Tamaricciu - Palombaggia - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 819 521 329], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Madame Ann ROCCHI, liquidateur, demeurant Chemin de Finochi, 20169 BONIFACIO, et constaté la clôture de la liquidation. Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.026

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la fourniture et la maintenance des installations thermiques et aérauliques de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV :

50531100-7 / Services de réparation et d'entretien de chaudières

50720000-8 / Services de réparation et d'entretien de chauffage centrale

50730000-1 / Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture des installations thermiques et aérauliques des zones publiques de l'aéroport de Bastia-Poretta, ainsi que de la maintenance tant préventive que corrective de ces installations.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Ladite procédure fait suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du lot 1 de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024.002, en effet cette dernière a dû être stopper pour les raisons suivantes : « la limitation maximum annuelle du lot n°1 annoncée dans les documents de la consultation ne permet pas de maintenir un niveau de service répondant aux exigences de la plateforme aéroportuaire de Bastia-Poretta, cette limitation doit être revue pour être en adéquation avec les besoins de la plateforme. »

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200.000 € HT.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fourniture et de services.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 130.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ». Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 ou équivalent (à télécharger sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>) :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord cadre.

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un accord cadre en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 06 mai 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%) à travers un mémoire technique qui présentera :

- La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Les moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Le planning d'intervention et les délais d'intervention.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.026

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télécourcs citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 avril 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 avril 2024.

N° 50

Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER

Avocat - 18, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

V E N T E AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond Point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

LE JEUDI 6 JUIN 2024 À 10 H 00

EN TROIS LOTS

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SORIO (Haute-Corse)

Lot 1 : l'ensemble immobilier constitué de la maison édifée sur la parcelle B 458 et des parcelles adjacentes cadastrées B 457 et B 465

L'ensemble du lot 1 étant mis à prix à 300.000,00 Euros.

[Trois Cent Mille euros]

Lot 2 : les parcelles sises lieudit Cordalina [parcelles B 468, B 469 et B 470] et les friches [parcelles A 651, A 652, A 656, A 658, B 358, C 308 et C 329]

L'ensemble du Lot 2 étant mis à prix à 30.000,00 euros.

[Trente Mille euros]

Lot 3 : les parcelles sises lieu dit Zancaraccia [parcelles B 406 et B 407]

CU au 15 Mars 2024 : parcelle B 407 Située en Zone Constructible carte communale au 3/4 de sa superficie.

L'ensemble du lot 3 étant mis à prix à 84.890,00 euros

[Quatre Vingt Quatre Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix euros]

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18 Bd Paoli - 20200 Bastia.

Les visites seront effectuées par Maître Murielle FERRANDI-COSTA, huissier de justice à Ponte Leccia le vendredi 17 mai 2024 de 10 heures à 12 heures.

L'Avocat, Maître A.-C. BARRATIER.

Maître Jacques VACCAREZZA**Avocat au Barreau de BASTIA**

6, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04 95 32 86 00 - Fax : 04 94 31 37 79

Maître Gilles BROCA**Avocat au Barreau de NICE**

9, Rue Alfred Mortier - 06000 Nice

Tél : 07 82 06 58 74

Email : nice.avocat@gmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**SUR LICITATION EN UN LOT**

Dans un ensemble immobilier sis Commune de SAINT-FLORENT (Haute-Corse), lieudit "La Porta", 34-36 Rue du Centre, cadastré section AD 63 (anciennement A 593) : le lot 3, décrit dans l'E.D.D. comme étant constitué par "un appartement de 4 pièces situé à gauche de l'escalier en montant, sis au 1er étage, dans la cour attenante à la maison, côté nord, avec le poulailler et l'usage des WC".

ADJUDICATION le jeudi 6 juin 2024 à 10 heures

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA,

Palais de Justice, Place Moro de Gafferri, 20200 BASTIA.

Ministère d'avocat postulant obligatoire pour enchérir.

DESIGNATION DES BIENS À VENDRE :

Dans un ensemble immobilier sis Commune de SAINT-FLORENT (Haute Corse), lieudit "La Porta", 34-36 Rue du Centre, cadastré section AD 63 (anciennement A 593) ayant fait l'objet d'un E.D.D. le 16 janvier 1985, publié au Bureau des Hypothèques de BASTIA le 27 mars 1985, Vol. 4006 n° 1 et d'un rectificatif au dit E.D.D. le 9 juin 1994, publié le 21 juillet 1994, Vol. 1994 P 4148, savoir :

- Le lot 3, tel que décrit dans l'Etat Descriptif de Division de cet immeuble en copropriété comme étant constitué par "un appartement de 4 pièces situé à gauche de l'escalier en montant, sis au 1er étage, dans la cour attenante à la maison, côté nord, avec le poulailler et l'usage des WC".

A LA REQUETE DE :

La SCP BTSG², en son établissement secondaire de NICE, 51 Rue Maréchal Joffre 06000 NICE, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Maître Denis GASNIER, en qualité de liquidateur judiciaire de Madame Josette Alice MAURIN veuve MURATI.

Ayant pour Avocat postulant Maître Jacques VACCAREZZA du Barreau de BASTIA - 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA et plaçant par Maître Gilles BROCA du Barreau de NICE, 9 Rue Alfred Mortier - 06000 NICE.

DESCRIPTION :

Un P.V. de description a été dressés en date 15 décembre 2023 par la SCP DE PETRICONI PHILIPPE, Huissier de justice à BASTIA.

DROIT DE PREEMPTION :

Les biens et droits immobiliers concernés ne sont pas soumis au droit de préemption urbain.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE :

Le cahier des conditions de vente du 25 mars 2024 [RG 24/00009] peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du T.J. de BASTIA ou au Cabinet de Maître Jacques VACCAREZZA [6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA], ou encore sur internet à l'adresse suivante : <http://nice-avocat.eu/si.htm>.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de BASTIA.

D.A.T. :

Plus de cinq ans pour l'ensemble des biens et droits immobiliers objet des cinq lots de la vente.

PAIEMENT DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET T.V.A. :

Tous les droits et taxes qui seront dus lors de la vente seront à la charge de l'adjudicataire en sus de son prix.

MISE A PRIX :

40.000 € avec faculté de baisse du quart en cas d'enchères désertes.

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR :

Par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA, ou caution bancaire irrévocable, d'un montant au moins égal à 10% de la mise à prix.

DELAI POUR SURENCHERIR :

Une surenchère de 10 % pourra être formée dans les dix jours de l'adjudication par un Avocat inscrit au Barreau de BASTIA.

PAIEMENT DU PRIX D'ADJUDICATION

L'adjudicataire sera tenu de verser, à peine de réitération des enchères, entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA, désignée comme séquestre, l'intégralité du prix dans un délai de deux mois à compter de la date d'adjudication définitive.

Le prix d'adjudication sera productif d'intérêt au taux légal à l'expiration de ce délai.

Passé le délai de quatre mois à compter du jugement d'adjudication, l'intérêt légal sera majoré de 5 points.

VISITES :

Les visites seront assurées par le Ministère de la SCP DE PETRICONI PHILIPPE, Huissier de justice à BASTIA, les :

- Mardi 14 mai 2024 de 14h30 à 16h30 ;

- Jeudi 16 mai 2024 de 14h30 à 16h30.

ANNONCES LÉGALES al-informateurcorse@orange.fr
PROCHAINE PARUTION 26/04/2024 - N°7027

**PREFET DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE****SERVICE GESTION INTÉGRÉE DE LA MER ET DU LITTORAL****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère Insertion,**

Par arrêté préfectoral n° 2A-2024-04-11-00004 en date du 11 avril 2024, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création de servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO.

Celle-ci se déroulera durant 16 jours consécutifs du 06 mai 2024 à 09h au 21 mai 2024 inclus à 16h.

Madame Valérie ETTORI, a été désignée par arrêté préfectoral n°2A-2023-11-09-00004 du 09 novembre 2023, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

* à la mairie de SERRA-DI-FERRO, désignée comme siège de l'enquête publique - du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Et sous format numérique :

* sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

* sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5352>

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre papier qui sera ouvert à la mairie de SERRA-DI-FERRO.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

* par voie postale :

Mairie de Serra-di-Ferro - À l'attention de Mme le commissaire enquêteur
2, A Sarra - 20140 SERRA-DI-FERRO.

Ces observations écrites seront annexées au registre.

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5352> ;

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5352@registre-dematerialise.fr.

Ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de SERRA-DI-FERRO :

* le lundi 6 mai 2024 de 09h à 13h ;

* le mardi 21 mai 2024 de 13h à 16h.

À l'issue de l'enquête publique, chacun des tracés proposés sera approuvé par arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud (<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5352>) et en version papier à la mairie de SERRA-DI-FERRO.

Contact pour toutes informations : la cheffe de l'unité domaine public maritime (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, direction de la mer et du littoral de la Corse.

Téléphone : 04 95 29 09 80 - Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-A00-013 : "Fourniture et livraison de véhicules pour les besoins de la CCI de Corse"

Port de Commerce d'Ajaccio et Aéroport Figari Sud Corse

Suite à procédure infructueuse

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :

1 - Valeur technique : 60.0 %

2 - Prix des prestations : 40.0 %

Date limite de réception des offres : mardi 21 mai 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-41840 du 09/04/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 11/04/2024.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.023

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la location, la mise en place, l'entretien, la dépose et le stockage de décorations thématiques et de l'animation au sein des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison :

* Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 [quatre] ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV :

79952000-2 / Services d'organisation d'événements

Caractéristiques principales : Il s'agit de prestations de décorations événementielles comprenant la location du matériel, sa pose, sa dépose ainsi que l'entretien des décorations pendant la durée de la location sur site et leur stockage. Ainsi que des prestations d'animations comprenant la location éventuelle du matériel, l'achat d'articles, l'animation, la dépose et l'entretien des éléments pendant la durée de l'événement sur site et le stockage.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

La présente procédure fait suite à la déclaration d'infructuosité de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024.003, en raison d'absence de candidatures. Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Maximum annuel : 30.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Maximum annuel : 12.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de services et de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 130, 135,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC1 et DC2 ou équivalent (à télécharger sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>) :- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
.../...

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références pour des prestations similaires, ou équivalentes à l'objet de l'accord cadre, effectuées au cours des trois dernières années. Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 06 mai 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste de références des services similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Prix [40%]

* Délais d'intervention [20%]

* La valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- L'organisation proposée,

- Les moyens humains et matériels,

- L'utilisation de produits présentant des plus-values environnementales,

- Les éléments demandés au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.023

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 16 avril 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 avril 2024.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : marches-publics@odarc.frweb : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Fourniture de carburant par cartes accréditives

Référence acheteur : 01/FCS/24

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 30163000 - Cartes accréditives

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 19/03/24

Marché n° : 001-2024

VITO CORSE, AV JEAN ZUCCARELLI, 20200 BASTIA

Montant HT : 210.000,00 Euros

Envoi le 15/04/24 à la publication.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.024

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature relatif à la location, la mise en place, l'entretien, la dépose et le stockage de décorations de Noël au sein des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison : * Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Durée de l'accord cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV :

31522000-1 / Lampes décoratives pour arbres de Noël

39298910-9 / Arbre de Noël

79952000-2 / Services d'organisation d'événements

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la location du matériel, sa pose, sa dépose ainsi que l'entretien des décorations pendant la durée de la location sur site et leur stockage.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

La présente procédure fait suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024.001.

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique. L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Maximum annuel : 30.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Maximum annuel : 12.000,00 €uros H.T.

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de services et de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 130, 135.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC1 et DC2 ou équivalent (à télécharger sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)) :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

.../...

- La présentation d'une liste de références pour des prestations similaires, ou équivalentes à l'objet de l'accord cadre, effectuées au cours des trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 06 mai 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste de références des services similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Prix (40%)
- * Délais d'intervention (20%)
- * La valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :
 - L'organisation proposée,
 - Les moyens humains et matériels,
 - L'utilisation de produits présentant des plus-values environnementales,
 - Les éléments demandés au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.024

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 16 avril 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 avril 2024.

N° 57



AVIS

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SOTTA

Par délibération en date du 5 avril 2024, le conseil municipal de la commune de Sotta a approuvé le plan de zonage de l'assainissement de son territoire.

Le dossier est tenu à disposition du public à la Mairie de SOTTA aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi que sur son site : sotta.fr rubrique « pratique - environnement ».

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

N° 58



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupeement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : REALISATION DE DEUX UNITES DE CHLORATION POUR LES UPEP D'E COTULE ET CALVI (OEHC)

Référence acheteur : 2024-020-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : UPEP D'E COTULE ET CALVI 20260

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique

20% L'organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

5% Performances en matière de protection de l'environnement

40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHE
Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 03/05/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 15/04/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

DERNIERES MINUTES

N° 59

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 8 avril 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCI Holding Groupe Savelli,
ayant son siège social
Résidence de la Mer
20230 Santa-Lucia-di-Moriani

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 815208327

Activité :

Date de cessation des paiements : 08 avril 2024

Juge Commissaire :

Mme Claire CHAVIGNIER,

Mandataire Judiciaire :

ETUDE BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 60



SAS PESTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Porté à 510 euros

Siège social : ZI, Lieu-dit "Pastoreccia"

20600 Bastia

843 153 792 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 12 avril 2024 a décidé de réduire le capital social de 490 euros pour le ramener de 1000 euros à 510 euros par voie de rachat et d'annulation de 49 actions. LE PRESIDENT, par délibération en date du 9 avril 2024, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille [1000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent dix euros [510 euros].

Il est divisé en 51 actions ordinaires de 10 euros chacune.

Pour avis, Le Président.



04 95 32 89 92

N° 61

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE POUR LA RESTAURATION DE LA TOUR DE LA PARATA

Nom complet de l'acheteur :

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES ILES SANGUINAIRES

ET DE LA POINTE DE LA PARATA

Numéro national d'identification

SIRET : 20006136400010

Ville : AJACCIO

Code Postal : 20000

Groupeement de commande : Non.

Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers les documents de la consultation :

<https://www.achatspublicscorse.com:443/2752>

Identifiant interne de la consultation : PAR-SER 2024-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Non.

Mesures assurant la confidentialité et l'accès aux documents mis sur un support autre que le profil d'acheteur

L'annexe n°2 du CCP pourra être fournie sur demande.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact : Monsieur Christian Balzano

Adresse mail du contact

c.balzano@grandsitesanguinaires-parata.com

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Les candidats devront obligatoirement disposer d'une habilitation ou d'un agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine couvrant les domaines suivants : Archéologie de l'époque moderne, archéologie du bâti et anthropologie. Se référer au règlement de consultation.

Capacité économique et financière

Se référer au règlement de consultation.

Capacité technique et professionnelle

Se référer au règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 14/05/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Intitulé du marché

Fouille archéologique préventive pour la restauration de la Tour de la Parata

Code CPV principal : 71351914-3

Type de marché : Services

Description succincte du marché

Le présent marché concerne les travaux de fouilles archéologiques relatives au projet d'aménagement et de restauration de la Tour de la Parata et ses abords. Les présentes fouilles sont prescrites suite à l'arrêté préfectoral n°2023/051/SRA en date du 26 juillet 2023. Elles concernent une surface de 1760 m2 et portent sur des vestiges de l'époque moderne.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Prestations de services

Lieu principal d'exécution du marché

Grand Site de la Parata et des Iles Sanguinaires - 20000 AJACCIO

Durée du marché [en mois] : 36.

Consultation à tranches : Oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Non.

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires

Une visite de l'intérieur de la Tour sera possible le vendredi 3 mai 2024 à 11h.

Les participants sont priés de s'inscrire préalablement par mail auprès de l'acheteur : c.balzano@grandsitesanguinaires-parata.com.

Une confirmation de visite leur sera alors transmise.

N° 62

CONSULTANTS ASSOCIES SUD CORSE MEDITERRANEE

SARL au capital de 36.206.75 €

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès

20100 Sartene

B 381 978 303 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 29 Mars 2024, la résolution suivante a été adoptée :

Monsieur PANTALACCI JEAN-MICHEL, demeurant à SARTENE [20100] - 14, RUE JEAN JAURES - et né le 24/11/1995 à NICE [06] a été nommé en qualité de Gérant à compter du 29 Mars 2024 en remplacement de Monsieur PANTALACCI Luc, décédé.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 63

IRON-BIKE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2,00 euros

Siège social : Route d'Alata

Immeuble Philadelphie, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 853 206 720

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2023 au siège social de la société, sis Route d'Alata, Immeuble Philadelphie, 20090 AJACCIO, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dumenicu FATTACIOLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 avril 2023. Monsieur Jean Paul Louis MERLI, en son vivant retraits, demeurant à TOLLA [20117], lieu-dit I CAGLIARI. Né à ECCICA-SUARELLA [20117], le 8 mars 1949. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 1er avril 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6, Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 9 avril 2024, et d'un acte complémentaire en date du 12 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO [20000], 6, boulevard Albert 1er, immeuble l'Impérial, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°19 parue dans le journal ICN l'informateur Corse nouvelle N°7025 du vendredi 12 avril 2024, concernant la constitution de la société ROLLET FINANCES, 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo. Lire : Capital social 1000 €. En lieu et place de : 100 €.

NEURAL VISION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 16.000,00 euros

Siège social :

2, Boulevard Charles Bonaparte

20090 Ajaccio

953 237 690 RCS Ajaccio

Par une délibération en date du 28 avril 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 15.000 euros afin que celui-ci soit porté de 1.000,00 euros à 16.000 euros par voie de création de 1.500 nouvelles actions. Le Président a constaté, le 11 avril 2024, que cette augmentation de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à seize mille euros (16.000,00 euros).

Pour avis, Le Président.



LA CAVE BASTIAISE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 €

Siège social :

Rue du Marché Aux Poissons

20200 Bastia

Siège de liquidation :

Chez Mme PAOLI Nicole

Les Minelli - Bt D

20200 Ville de Pietrabugno

316 002 187 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11/04/24, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 11/04/24 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Nicole PAOLI, demeurant LES MINELLI - BT D - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, associée unique, exerce les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mme PAOLI Nicole - Les Minelli - Bt D - 20200 Ville de Pietrabugno. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 25 mars 2024, enregistré à SPFE AJACCIO, le 4 avril 2024, 2A04P31 2024N 00180, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée MAISON FERRERO, dont le siège est à AJACCIO [20000] 4, boulevard Madame Mère, identifiée au SIREN sous le numéro 820063840 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

A : La Société dénommée JFS, dont le siège est à AJACCIO [20000] 4, boulevard Madame Mère, identifiée au SIREN sous le numéro 983510272 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce d'épicerie, caviste avec dégustation des produits vendus, débit de boissons sur place et à emporter sis à AJACCIO [20000] 4, boulevard Madame Mère, connu sous le nom commercial MAISON FERRERO.

Prix de 310.000,00€ aux éléments incorporels de 290.000,00€, au matériel pour 20.000,00€.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de la Société par Actions simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires » à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « le Régent », où domicile a été à cet effet.

Pour insertion,
Maître Aurélie MASPOLI,
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2024 à Lucciana, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination sociale :

TECHNICONROL

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
CONTROLE TECHNIQUE DE TOUS VEHICULES,

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : Chez "SCI FRATTI & FILS" - Casamozza - 201, rue du Precoghju - 20290 Lucciana.

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 €, divisé en 200 actions d'une valeur de 10 € chacune

Actionnaire unique : Monsieur DIEUDONNE FRATTI, né le 23 octobre 1946 à BASTIA [2B], de nationalité française, demeurant Lotissement Oligagna Suprana - 20220 Monticello.

Président : Monsieur ALAIN DIEUDONNE FRATTI, né le 29/11/1991 à BASTIA [2B], de nationalité française, demeurant Residence Canonica - Batiment F - 20290 Lucciana

Immatriculation : RCS Bastia.

IRON-BIKE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2,00 euros

Siège social : Route d'Alata

Immeuble Philadelphie, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 853 206 720

En date du 31.12.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dumenicu FATTACCIOLI, demeurant Quartier Vassalacci, 20119 BASTELICA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route d'Alata, Immeuble Philadelphie, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

PHARMACIE TERI-LOME,

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

de Pharmaciens

Au capital de 1.000.000 €

Siège social : 141, Place de la Mairie

13440 Cabannes

502 150 642 RCS Tarascon

Aux termes de ses décisions en date du 10/04/2024 l'Associée unique a décidé :

- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale "PHARMACIE TERI-LOME" par "LOME INVEST" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du 141, Place de la Mairie, 13440 CABANNES au 2, Lotissement Balancinu, Quartier Cavu, ZONZA, [20144] Sainte Lucie de Porto-Vecchio, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

- de modifier, à compter du même jour, l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention : la société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

Nouvelle mention : La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, de tous biens immobiliers d'habitation ou professionnel, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt ; la mise en place de toutes garanties et sûretés réelles nécessaires au développement de l'objet social. L'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou non meublée, ou autrement, de tous ces biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Gérance : Mme Dominique LOME, demeurant 351, Avenue du Maréchal Juin, 13160 CHATEAURENARD.

La Société, immatriculée au RCS de Tarascon sous le numéro 502 150 642 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2024, les associés de la société BLEU MER société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège est à CALCATOGGIO [20111], Résidence les sables de la Liscia, Appartement n°83 [RCS AJACCIO 852 115 930], ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable.

Ils ont nommé aux fonctions de liquidateur de la société dissoute, M. Jean Jérôme DESPESSE demeurant à MONTELEGER [26760], 224, Chemin de Bellevue, avec les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation a été fixé à VALENCE [26000], 58, rue de la Forêt.



04 95 32 04 40

N° 73



Olivier PELLEGRI
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia-Tel : 04 95 32 05 85
Mail : pellegrini.olivier@orange.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CORTE du 16/04/2024, et d'une assemblée générale en date du 16/04/2024, Il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), Société Civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORSATELLI FRERES ;
Siège : Santa Lucia Di Mercurio (20250),
Lieu-dit Leca Pegura, Route du BOZIU ;
Capital social : 2100,00 euros
Gérante : Madame Lisa ORSATELLI, demeurant Villa Michel, Lieu-dit Taola, 20250 Santo Pietro di Venaco
Immatriculation du Groupement au RCS de Bastia ;

Pour avis, La gérance.

N° 74

BATI CASA HC

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Pastoreccia
20200 Bastia-RCS Bastia 883931313

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Unique du 10 septembre 2023 :
L'Associée unique, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 75

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 18 mars 2024.

Madame Catherine Joëlle PAOLINI, demeurant Clos Landry, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436. A donné en location gérance à : JMN, Société par actions simplifiée, demeurant Bât. 2, App. 2, Résidence San Francesco, 20260 CALVI. Représentée par Monsieur Jean Michel NOBILI, Président, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 985 025 006. Un fonds de commerce de restauration, sis et exploité Rond-Point Sainte-Catherine, 20260 CALVI pour une durée de Sept ans à compter du 1er avril 2024 renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

N° 76

AVIS

Par assemblée du 8 avril 2024, les associés de la société HOTEL DE LA JETEE, SARL en liquidation au capital de 7622,45 euros, dont le siège de la liquidation est Centuri Port, 20238 CENTURI (404 118 291 RCS BASTIA), ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de M. Bruno STRINNA, liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 8 avril 2024. Le dépôt est effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

RANCH PAGANACCIU

BALADE À CHEVAL

Situé au village de Penta-di-Casinca (unique village entièrement classé au patrimoine de Corse), le ranch vous propose des balades à cheval en montagne.

Promenez vous sur les anciens sentiers de muletiers, au cœur du maquis entre nature, patrimoines, vues panoramiques sur mer et montagnes.



*"Un moment unique et privilégié"
voici la devise du ranch.
C'est pour cela que toutes nos balades
sont toujours en petit comité afin de
passer un vrai moment de partage
et de convivialité !*

07 77 70 57 72



*Uniquement sur réservations.



Rejoignez-nous sur
facebook

Déposez vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr



Recevez votre attestation de parution
en quelques minutes !
04 95 32 89 92



ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers



Gérer

Modifier

Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

POLLUTION MARITIME

L'OEC prépare les acteurs locaux à réagir



Photo Manon Perelli

Instiller les bonnes pratiques pour réagir face à une pollution maritime ou littorale devient capital alors que les flux de navires autour de la Corse sont en augmentation croissante. Dans cette optique, le 16 avril 2024, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) en partenariat avec la Direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC) et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre), organisait une formation à la lutte contre les pollutions maritimes liées aux hydrocarbures entre le site de la Parata et le port Charles-Ornano à Ajaccio à destination des agents techniques de la ville et de l'intercommunalité, ainsi que des ports et du grand site de la Parata. «*Les premiers acteurs concernés en cas d'accident sur la frange littorale sont le maire et les agents communaux*», explique ainsi Nathalie Paoli-Leca, cheffe du service Développement durable de la mer à l'OEC, «*Le but de cette formation est de pouvoir sensibiliser et former ces agents aux pollutions de petite, moyenne voire grande ampleur afin qu'ils puissent intervenir dès les premières minutes et qu'ils puissent préparer l'intervention dans les meilleures conditions*», ajoute-t-elle. «*Au travers ces agents, on cherche à impulser dans les différentes institutions les bons réflexes, les bonnes pratiques à mettre en place dans les premières heures de la crise aussi bien en termes de protection, de fermeture de périmètre, d'équipement du personnel, de reconnaissance et d'évaluation pour prioriser les chantiers sur lesquels on va intervenir, les tactiques et stratégies à mettre en place*», souligne pour sa part Nathalie Monvoisin, cheffe du service études et formation au Cedre, seul organisme habilité à dispenser de telles formations. Cette journée partagée entre cours théorique et exercices pratiques a ainsi permis de repositionner chaque acteur dans ses missions, de s'intéresser aux principaux polluants que les agents pourraient avoir à traiter, et de se pencher sur les différentes phases de la lutte, telles que la reconnaissance, la mise en place d'un chantier de récupération manuelle du polluant ou encore des techniques de confinement et de récupération. L'an dernier, une première formation de ce type avait déjà été organisée à Aleria, sur l'étang de Diana. «*Ce sont des formations qui ont vocation à se pérenniser*», indique Nathalie Paoli-Leca. ■ MP

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU SPORT

La Cab en quête de son label

Le 11 avril 2024, la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) a reçu une délégation de l'Association des villes et des capitales européennes du sport (ACES Europe) dans le cadre de sa candidature pour l'obtention du label de communauté européenne du sport, qui récompense la politique sportive d'un territoire. La Cab a en effet la compétence pleine et entière en la matière; elle est en charge de la maintenance et de la gestion des équipements au quotidien, mais aussi de la mise en place de la politique sportive ou encore des animations autour du sport. C'est sur l'ensemble de ces points que le jury de l'ACES Europe s'est penché pendant ses trois jours de visite à Bastia, avant de faire passer un grand oral aux élus et aux services. Parmi les arguments qui ont été avancés par la Cab on trouve aussi bien la présentation du parc sportif, mais également la mise en place d'activités sportives pour les agents de l'intercommunalité, le matériel mis à disposition gratuitement pour les clubs, ou encore l'accès au sport pour tous les publics via une politique d'inclusion. Car dans les cinq communes membres c'est surtout la Cab qui est présente sur le terrain sportif et joue un rôle de chef d'orchestre. Le logo de l'institution est du reste bien connu des sportifs. En effet, l'intercommunalité est propriétaire de 22 équipements: 9 stades dont le stade Armand-Cesari, seul établissement recevant du public de première catégorie de l'île, mais aussi d'une piste d'athlétisme, 2 bases nautiques, 5 complexes sportifs évolutifs couverts (Cosec), 2 courts de tennis et 2 piscines. Ce qui représente un budget annuel de 1,2 million d'euros et une cinquantaine d'agents qui y sont dédiés toute l'année. Du côté de l'offre, ce sont plusieurs dizaines de disciplines du foot à la danse en passant par le basket-ball et les sport de combat, qui sont proposés... Le tout réparti entre 158 clubs et associations. Le territoire compte également plus de 7000 scolaires qui utilisent chaque jour les infrastructures. Le sport est l'un des piliers de la Cab, aime régulièrement répéter son président, Louis Pozzo di Borgo, dont l'un des objectifs du mandat était la rénovation des infrastructures sportives, qui pour certaines en avaient grandement besoin. Depuis 2021, 26 millions d'euros ont été investis ou sont programmés. Rénovation des Cosec de Furiani et Pepito Feretti, création de l'espace sportif Roger Poggi, nouvelle pelouse ou encore vestiaires. Mais les deux plus gros projets sont à venir: 13,5 millions d'euros pour la rénovation du stade Armand-Cesari et 5 millions pour moderniser le complexe de l'Arinella. Mais concrètement à quoi peut servir ce label de «communauté européenne du sport»? Derrière une appellation, explique-t-on à la Cab, c'est surtout le fait de «*pouvoir faire partie d'un réseau et gagner en visibilité pour le territoire*» et de permettre des échanges autour du sport. Avec aussi en ligne de mire la possibilité d'aller chercher certains financements via des projets européens. Des budgets qui sont toujours bons à prendre pour les intercommunalités. La réponse du jury est attendue d'ici deux semaines. ■ CG

EXPOSITION

Itinérances & Museu

Diplômé de l'École supérieure des Arts décoratifs de Strasbourg, Jérémie Fischer est auteur-illustrateur. Seul ou en collaboration avec l'auteur Jean-Baptiste Labrune, il réalise des livres illustrés et des livres animés, en travaillant la technique du collage à base de papiers découpés peints. Entre la mi-octobre et la mi-novembre 2023, il a été accueilli en résidence au centre culturel Una Volta de Bastia, afin de développer son projet *Itinérances*, un recueil de collages conçu comme une sorte de grand imagier des lieux, au format carré, relatant les choses vues qui ont une signification intime à ses yeux. Puis, à partir de la mi-novembre, il a pris les rênes d'une résidence pédagogique avec une classe de 6^e du collège Saint-Joseph pour un travail de création en partenariat avec le Musée de Bastia, avec le soutien de la Cité éducative de Bastia et de la Collectivité de Corse. Le travail de création a consisté à produire un catalogue d'exposition imaginaire à partir d'œuvres des collections du Musée de Bastia. Intitulé *Museu*, l'ouvrage permet de valoriser ces œuvres comme source de curiosité, d'imagination, de travail plastique et graphique. La création s'est conclue par la confection d'une jaquette sérigraphiée. L'exposition monographique de Jérémie Fischer présentée dans le cadre du festival BD à Bastia est donc centrée sur sa transcription du paysage en collages : des petits formats produits à Bastia, à Manosque, ou dans le Jura... aux grands formats produits dans l'atelier Cézanne dans le cadre des Rencontres du 9^e art, festival de BD d'Aix-en-Provence, en 2023. Au-delà du paysage, sont présentés d'autres types de collages : des portraits de proches, une fresque animée ainsi que ses livres systèmes publiés aux éditions Les Grandes personnes. En parallèle, le travail accompli avec les élèves du collège Saint-Joseph fait lui aussi l'objet d'une exposition.

Jusqu'au 5 mai 2024. Musée de Bastia, Palais des gouverneurs, Bastia.  04 95 32 12 81 & una-volta.com/bd-a-bastia-2024/



DANSE

Demain, c'est loin !

En 1989-1990, le ministère de la Culture propose à la danseuse et chorégraphe Josette Baïz une résidence d'un an dans les quartiers nord de Marseille puis, l'année suivante, dans une école d'Aix-en-Provence. Cette expérience devait donner lieu en 1992 à une initiative peu commune : la création d'un groupe de jeunes danseurs issus de ces quartiers, le Groupe Grenade, au sein duquel les jeunes du Groupe Grenade ont peu à peu mêlé leurs diverses cultures (hip-hop ou danses ethniques) pour inventer leur propre style chorégraphique. Actuellement, le Groupe Grenade est composé d'une cinquantaine d'enfants et d'adolescents de 7 à 18 ans, les plus grands se chargeant de la transmission aux petits danseurs nouvellement arrivés. À leur majorité, certains des danseurs du groupe ont intégré la compagnie professionnelle de Josette Baïz qui, pour pérenniser le travail entrepris avec le groupe, a créé la Compagnie Grenade, composée au départ de cinq danseuses issues du Groupe Grenade ; d'autres ont choisi de parfaire leur formation au sein d'écoles de danse nationales. Aujourd'hui, Grenade est un ensemble chorégraphique composé d'une soixantaine de danseurs répartis entre le Groupe Grenade et la Compagnie Grenade qui compte une douzaine de professionnels adultes. Pour célébrer les 30 ans du Groupe Grenade, en 2022, Josette Baïz s'est entourée du collectif [La] Horde qui dirige le Ballet national de Marseille et de la chorégraphe australienne Lucy Guerin pour un programme autour du thème de la jeunesse, de ses révoltes, son refus de se résigner et son envie de faire bouger les lignes. Trois pièces chorégraphiques sont réunies pour l'occasion : *How can we live together ?* de Lucy Guerin ; un large extrait de *Room with a view*, pièce emblématique du collectif [La] Horde et *25^e Parallèle* de Josette Baïz.

Le 25 avril 2024, 20 h 30. Cinéma-théâtre L'Empire, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

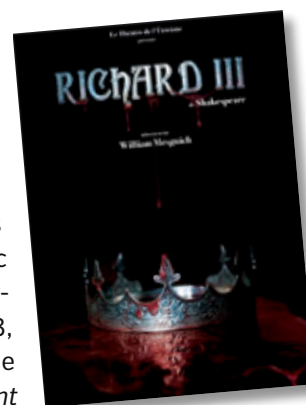


THÉÂTRE

Richard III

« Aussi, puisque je ne puis être l'amant qui charmera ces temps beaux parleurs, je suis déterminé à être un scélérat et à être le trouble-fête de ces jours frivoles. » Dans l'Angleterre de la fin du xv^e siècle, les York ont remporté la guerre des Deux Roses et vaincu les Lancaster. Tout semble aller pour le mieux depuis qu'Édouard IV règne. Au grand dam de son frère Richard, que « la nature décevante a frustré de ses attraits » et qui « dans cette molle et languissante époque de paix » n'a même plus le loisir de s'illustrer au combat et d'y trouver un exutoire. Sans aucun état d'âme, Richard va donc s'employer à éliminer tous ceux et celles qui se trouveront entre lui et le trône. Pour cette nouvelle version d'une des pièces les plus saisissantes de Shakespeare, créée lors du festival off d'Avignon 2023, c'est un autre William qui relève le défi : William Mesguich, qui signe la mise en scène et interprète le rôle-titre. « C'est un concentré d'apocalypse qui se déroule sous nos yeux et qui rappelle tragiquement les agissements de tous les extrémistes assoiffés de pouvoir, écrit-il dans sa note d'intention. Richard III ébranle les consciences, nous fait nous reconnaître meilleurs face à la monstruosité. »

Le 27 avril 2024, 21 h. Théâtre de Propriano.  04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com



LES JEUNES ET LA GUERRE

PRÊTS À S'ENGAGER... PAS FORCÉMENT À « TOMBER »

TU SAIS À QUEL MOMENT ON PEUT
FAIRE UNE SAUVEGARDE ?



L'anti-militarisme n'est plus de mise et le sentiment patriotique retrouve des couleurs chez les jeunes. Une récente étude montre qu'ils ont une perception globalement positive de l'armée, qu'ils souhaitent voir dotée de moyens accrus, et que si leur pays était menacé, nombreux sont ceux qui seraient prêts à se mobiliser. Surtout dans le domaine de l'humanitaire. Elle montre aussi que leur perception des réalités de la guerre doit beaucoup à la fiction audiovisuelle et aux jeux vidéo.

Voilà plus de deux ans que la Russie a envahi l'Ukraine et que la guerre est sur notre palier. Par ailleurs, depuis le 7 octobre 2023, on scrute l'évolution du conflit entre Israël et le Hamas, conscients d'un risque d'élargissement. À plusieurs reprises, tout en se défendant de jouer les « va-t-en-guerre », Emmanuel Macron n'a pas exclu l'envoi de troupes françaises au sol en Ukraine. Selon un sondage Odoxa-Backbone Consulting publié le 29 février par *Le Figaro*, 68 % des Français désapprouveraient cette éventualité. Cela étant, la récente publication par l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irssem) d'une étude intitulée *Les jeunes et la guerre/Représentations et dispositions à l'engagement* tendrait à mettre en évidence un « regain de patriotisme » chez les jeunes Français. La majorité d'entre eux seraient par ailleurs prêts à s'impliquer en cas de guerre ou de conflit majeur touchant leur pays et au-delà. Réalisée par la sociologue Anne Muxel, directrice déléguée du centre de recherche en sciences politiques de Sciences Po [Cevipof], l'étude s'appuie sur une enquête quantitative menée en ligne du 16 juin au 9 juillet 2023 par l'institut Ipsos pour la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) auprès de 2 301 jeunes âgés de 18 à 25 ans, représentatifs de la jeunesse française.

INTÉRÊT POUR LES QUESTIONS MILITAIRES ET PERCEPTION PLUTÔT POSITIVE DE L'ARMÉE

L'enquête fait apparaître que 52 % des jeunes interrogés s'intéressent aux questions militaires, bien qu'ils ne soient que 15 % à

s'y intéresser « beaucoup », les jeunes hommes étant, dans ce cas deux fois plus nombreux que les jeunes femmes. Seuls 13 % affirment ne pas s'y intéresser du tout. Il est vrai que 67 % d'entre eux ont au moins un proche (grand-parent, parent, ami ou conjoint) qui a été ou est actuellement militaire et 77 % ont au moins un proche qui a connu ou connaît la guerre, ce pourcentage grimant à 81 % lorsque les jeunes ont un ou deux parents d'origine étrangère. Par ailleurs, à propos des opinions dispensées dans l'univers familial à l'égard de l'armée, il ressort que les discours négatifs sont minoritaires (26 %), et que ce sont les discours soit positifs (36 %) soit neutres, c'est-à-dire ni positif ni négatif (38 %), qui ont dominé durant l'enfance, ou du moins est-ce le souvenir qu'en garderaient les sondés. Les jeunes hommes ont tendance à retenir un discours plus positif que les jeunes femmes qui mettent en avant davantage la neutralité. Il s'avère aussi qu'un milieu familial de droite est davantage pourvoyeur de discours positifs que les milieux de gauche ou les milieux ni de gauche ni de droite.

Mais outre l'importance de la transmission familiale, la fiction audiovisuelle [cinéma et séries télévisées] comme la pratique des jeux vidéo de guerre et de tir ont un impact important sur la « socialisation militaire » de la jeunesse. Ainsi, près d'un jeune sur deux (47 %) regarde régulièrement des films et des séries de guerre et 13 % reconnaissent en regarder très souvent. Si les jeunes hommes sont plus nombreux dans ce cas, 51 % des jeunes femmes disent aimer regarder des films de guerre (68 % des jeunes hommes et 59 % de l'ensemble des jeunes). En tête des films plébiscités,

Top gun 2: Maverick de Joseph Kosinski, sorti en mai 2022, que 73 % des jeunes interrogés, autant les hommes que les femmes ont visionné. Puis *Apocalypse Now*, de Francis Ford Coppola, qui cette fois a été davantage regardé par les jeunes hommes [51 % contre 45 % des jeunes femmes]. Dans l'ensemble, hormis le film *Le chant du loup* d'Antonin Baudry et la série *Le bureau des légendes* d'Eric Rochant, les fictions les plus regardées sont américaines.

JEUX VIDÉO ET COMLOTISME

Du côté des jeux vidéo, le plus prisé est *Call of Duty*, jeu de tir à la première personne se déroulant pendant la Deuxième Guerre mondiale qui compte 51 % de jeunes joueurs assidus et ce presque autant chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. En revanche, les jeunes se situant à gauche jouent un peu moins à *Call of Duty* que les autres [43 % contre 51 % des jeunes se situant à droite et 48 % des jeunes ni à gauche ni à droite]. À la question «jouer à des jeux vidéo de guerre renforce-t-il votre intérêt pour l'armée française et plus largement pour le monde militaire?» 58 % des sondés [63 % des hommes, 48 % des femmes] ont répondu «oui beaucoup» [24 %] ou «oui, plutôt» [34 %]. Il apparaît aussi, et c'est peut-être plus inquiétant, que la perception de la frontière entre le virtuel et le réel soit ténue. En effet, pour près de quatre jeunes sur dix [38 %], et un jeune homme sur deux [49 %] les combats, l'armement, les menaces et les enjeux stratégiques tels qu'ils sont montrés dans les jeux vidéo de guerre [où il y a toujours autant de vies qu'on le souhaite après la mort et où l'odeur du sang et des viscères éparpillés n'est pas perceptible] sont conformes à la réalité. Il semble aussi, souligne l'étude d'Anne Muxel, que «l'attractivité des grilles conspirationnistes au cœur desquelles les menaces sont particulièrement activées» puisse «de façon moins explicite entretenir une attention et un intérêt pour les conflits armés et leurs enjeux». Invités à se prononcer sur trois théories complotistes [l'une sur le changement climatique, l'autre sur les attentats du 11 septembre 2000 aux États Unis et la dernière sur les vaccins contre le Covid 19], 46 % [dont 57 % chez les hommes] adhéraient à moins l'une d'elles et 14 % [21 % chez les hommes] étaient d'accord avec les trois.

GUERRES DU PASSÉ, GUERRES D'AUJOURD'HUI ET VECTEURS DE CONNAISSANCE

Invités à se prononcer librement sur les guerres passées qui selon eux avaient le plus marqué la France et les Français, les jeunes citent le plus largement les deux guerres mondiales, à commencer par la Seconde Guerre mondiale: 62 % l'évoquent et 47 % mentionnent la Première Guerre mondiale tandis que la guerre d'Algérie ne représente que 13 % des réponses. Interrogés sur les vecteurs de leurs connaissances sur ces guerres du passé, les jeunes mettent tout d'abord en avant le rôle de l'école puisque 85 % d'entre eux évoquent les apprentissages scolaires et que 50 % [57 % des 18-19 ans contre 42 % des 24-25 ans] disent que ce qu'ils ont appris sur ces guerres, ils le doivent «beaucoup» à l'école. Vient ensuite le cinéma cité par 67 %, parmi lesquels 22 % disent lui devoir «beaucoup» puis la famille avec 64 % qui admettent que leurs savoirs en

la matière sont dus à leurs parents ou grands-parents [dont 24 % de «beaucoup»]. Les réseaux sociaux d'une part et les émissions de télévision sont évoqués par respectivement 58 % et 56 % des jeunes, la culture livresque quant à elle est mentionnée par 57 % et cette fois les jeux vidéo arrivent nettement plus loin derrière: 38 % les évoquent comme vecteurs de savoirs sur les guerres du passé. L'information sur les guerres actuelles laisse par contre à désirer puisque 49 % seulement des jeunes ont le sentiment d'être bien informés et à peine 12 % se considèrent comme très bien informés.

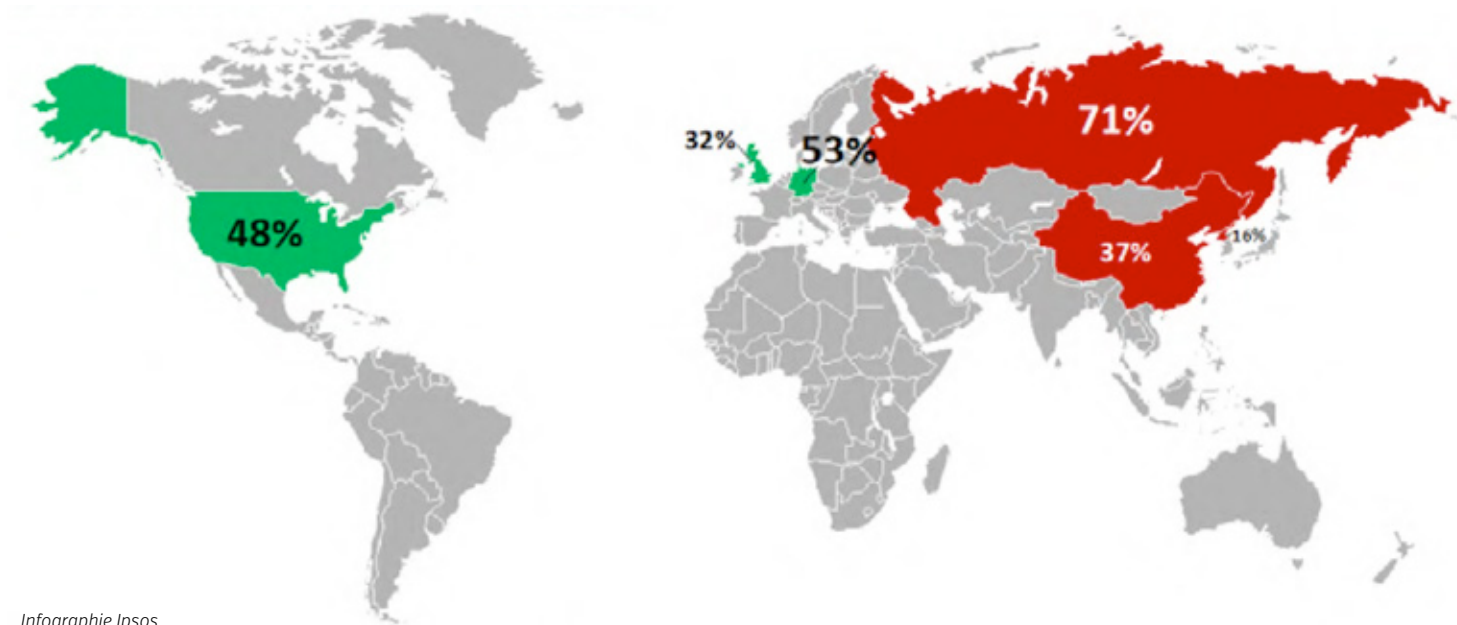
Pour près de quatre jeunes sur dix [38 %], et un jeune homme sur deux [49 %] les combats, l'armement, les menaces et les enjeux stratégiques tels qu'ils sont montrés dans les jeux vidéo de guerre sont conformes à la réalité.

Les jeunes hommes sont plus nombreux à s'estimer bien ou plutôt bien informés [61 % contre 37 % pour les femmes]. À 95 %, chez les femmes comme les hommes, les sondés savent qu'une guerre se déroule actuellement en Ukraine, et 55 % indiquent même savoir précisément ce qu'il s'y passe, surtout les 18-19 ans [61 %] qui disent s'informer régulièrement [65 %]. Toutefois, la confiance dans les médias traditionnels est mitigée: 55 % ont confiance, 32 % ont peu confiance, 13 % n'ont pas confiance du tout. La guerre en Ukraine inquiète les jeunes Français, en particulier du point de vue de ses éventuelles conséquences économiques [77 %] et de sa possible extension [73 %].

PROJECTIONS SUR LES GUERRES DE DEMAIN

Pour 63 % des jeunes interrogés, il serait «tout à fait» ou «plutôt» souhaitable que l'Union européenne se dote d'une armée commune à tous les états membres, en complément de celle de chaque pays et 53 % estiment qu'il faut augmenter les moyens de l'armée française [54 % chez les femmes] contre 9 % qui voudraient les voir diminuer et 3 % qui supprimeraient l'armée, tandis que 35 % seraient d'avis de ne rien changer. Quant à dire à quoi ressembleraient les guerres du futur, pour 39 % des sondés, les combats auraient lieu sur terre avec des chars et des soldats armés de fusils d'assaut. Pour 26 %, ils se dérouleraient surtout sur des réseaux informatiques et internet. Seuls 18 % envisagent une guerre dans le ciel avec des avions et des hélicoptères, et 8 % envisagent la perspective d'une guerre dans l'espace avec des engins spatiaux et des satellites. La Marine n'est évoquée que par 9 %. Pour 77 % des jeunes, la perspective d'éviter les pertes humaines, militaires ou civiles, est peu voire pas du tout probable et la possibilité que les soldats humains soient remplacés par des robots ou que les guerres se fassent dans un monde virtuel n'est envisagée que par, respectivement, 43 % et 37 %. Moins de la moitié [48 %] pensent que ce seront les ordinateurs et l'intelligence artificielle qui commanderont. Par contre, l'emploi des armes biologiques est considéré comme probable par 70 %, tout comme la possibilité que les guerres de demain soient des guerres contre des armées terroristes. Pour 30 % des sondés, en cas de guerre il est «tout à fait acceptable» de faire appel à des troupes mercenaires en renfort des armées officielles, tandis que ce recours est jugé «acceptable dans certains cas» par 56 %. Cela dit, le risque de guerre avec un ou d'autres pays n'est pas au premier rang des préoccupations des jeunes Français puisqu'il n'arrive qu'en sixième position, très loin derrière le changement climatique [préoccupation numéro 1], la baisse du pouvoir d'achat, les inégalités sociales, la situation économique de

Pour 63 % des jeunes interrogés, il serait «tout à fait» ou «plutôt» souhaitable que l'Union européenne se dote d'une armée commune à tous les états membres, en complément de celle de chaque pays

LES PAYS ENNEMIS ET LES PAYS AMIS**Selon vous, quels sont les trois principaux pays ennemis de la France aujourd'hui ?****Selon vous, quels sont les trois principaux pays amis de la France aujourd'hui ?***[Base : ensemble de l'échantillon] Question ouverte, plusieurs réponses possibles*

Infographie Ipsos

Le risque de guerre avec un ou d'autres pays n'est pas au premier rang des préoccupations des jeunes Français puisqu'il n'arrive qu'en sixième position, très loin derrière le changement climatique [préoccupation numéro 1], la baisse du pouvoir d'achat, les inégalités sociales, la situation économique de leur pays et l'insécurité.

leur pays et l'insécurité. Avant toute chose, ils craignent une catastrophe environnementale, un krach économique et financier ou une nouvelle pandémie ou même une guerre civile.

S'ENGAGER EN CAS DE GUERRE OUI, MAIS À QUEL PRIX ET JUSQU'OU ?

Selon les jeunes, les qualités nécessaires pour faire un bon combattant sont d'abord la force mentale [58 %] et l'intelligence de la situation [46 %]. Loin derrière viennent, à 35 % une bonne formation militaire et une bonne condition physique, puis le courage physique [28 %] et le sens de l'initiative [25 %]. En bas du classement, on trouve les compétences d'ordre technique [20 %] et l'obéissance inconditionnelle [18 %]. Le rétablissement du service militaire serait vu comme une très bonne chose par 23 % et une assez bonne chose par 39 %. Interrogés sur l'éventualité de faire une carrière militaire, 22 % l'envisagent avec certitude et 34 % répondent « peut-être ». De même, en cas de guerre dans leur pays, 22 % sont certains de s'engager dans les armées et 35 % le seraient peut-être tandis que 35 % se battraient sûrement en tant que civils si leur pays était attaqué et que 38 % le feraient peut-être. Les plus certains de s'engager ou de combattre en tant que civils sont les 18-19 ans. Une mobilisation en Ukraine si la protection de

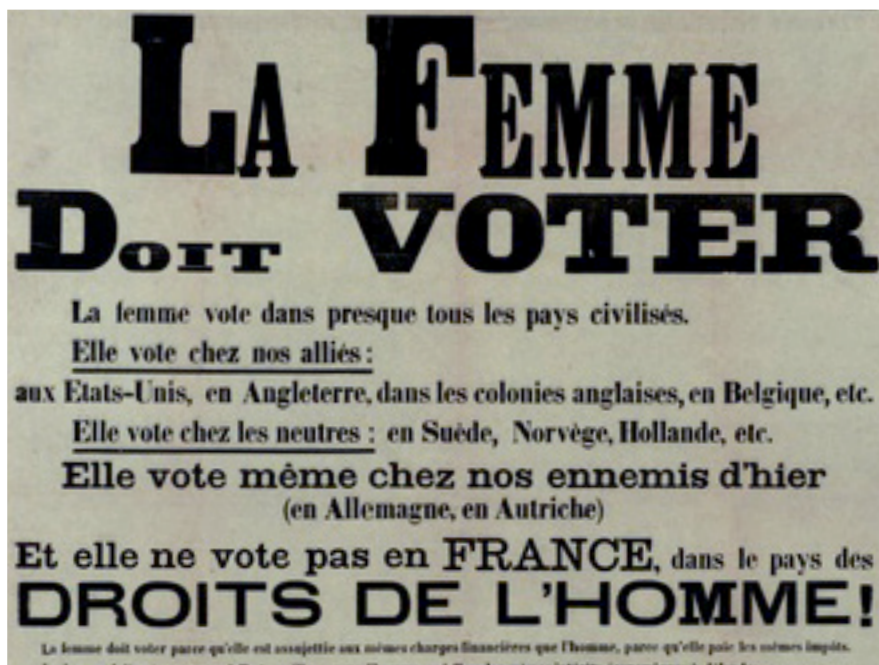
la France le nécessitait suscite déjà moins d'élan : ils ne seraient que 17 % à être tout à fait prêts à s'engager et 34 % à peut-être le faire. Et l'idée de s'impliquer pour défendre un autre pays que le sien n'est considérée que par 46 % dont seulement 13 % de « tout à fait ». Mais que seraient-ils prêts exactement à faire pour défendre leur pays en temps de guerre ? Avant toute chose, cacher des populations menacées et s'engager dans l'humanitaire pour aider la population civile [74 % de « tout à fait » ou « peut-être »]. Puis entrer dans la clandestinité pour combattre l'ennemi [60 % dont 24 % de « tout à fait » et 36 % de « peut-être »], tuer l'ennemi [57 % dont 31 % de « peut-être »], s'engager dans l'armée [54 % dont 23 % de « tout à fait »]. Mais le prix à payer pour cet engagement engendre des réticences : seuls 49 % accepteraient un traumatisme psychologique [30 % de « peut-être »], 47 % l'éloignement et la séparation d'avec les proches ou la torture [29 % de « peut-être »], 45 % d'être gravement blessé physiquement [16 % de « tout à fait »], 44 % de dénoncer un proche passé à l'ennemi [dont 15 % de « tout à fait »]. Quant à mourir au combat ou être fait prisonnier, ils ne sont plus que 42 % à l'envisager, et seulement 17 % et 15 % à y être tout à fait prêts. En somme, s'engager pour la patrie, oui, a fortiori dans des actions humanitaires et solidaires. Tomber pour elle, c'est à voir. Et qui pourrait les en blâmer ? ■ Elisabeth MILLELIRI

En cas de guerre dans leur pays, 22 % sont certains de s'engager dans les armées et 35 % le seraient peut-être tandis que 35 % se battraient sûrement en tant que civils si leur pays était attaqué et que 38 % le feraient peut-être.

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

QUELQUES 21 AVRIL



Le 21 avril 1944, un mercredi, par une ordonnance du gouvernement provisoire du général de Gaulle à Alger, les femmes devenaient électrices et éligibles, comme les hommes. Enfin ! Un an plus tard, le 29 avril 1945, elles votaient pour la première fois. C'était pour des élections municipales. Mes deux grand-mères avaient alors largement dépassé les 45 ans.

Tout au long de la III^e République, plusieurs débats parlementaires et plusieurs propositions de loi avaient abordé cette question que le simple principe d'égalité, inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, aurait dû régler au plus vite.

La Chambre des députés était pour mais le Sénat, traditionnellement plus conservateur, était contre et s'y opposa par trois fois, en 1928, 1929 et 1931. Ce n'était pas par une stricte opposition droite-gauche et il y avait des opposants dans les deux camps : pensez donc, disait-on à gauche, elles vont voter comme le leur conseillera leur confesseur ! Allons donc, disait-on à droite, comme si les femmes pouvaient comprendre les subtilités du suffrage alors qu'on leur demande de faire la cuisine !

Certains proposèrent des demi-mesures : pourquoi pas un vote féminin réservé aux seules élections municipales ? Pourquoi pas n'accorder le droit de vote qu'aux veuves et aux mères de soldats tombés à la guerre pour créer un « vote des morts », comme le préconisa Maurice Barrès en 1916 ? D'autres renvoyèrent tout le monde dos à dos : « *N'ajoutons pas le suffrage des incompetences à celui des incompetents* », dit le philosophe Alfred Fouillée en 1910. Parions qu'en 2024, certains le pensent encore !

Dans les débats de l'époque, on relève ces phrases : « *Le vote des femmes est un péril, une grande imprudence* » ; « *ce serait la marche lente vers la stérilité, les avortements les divorces* » ; « *la virilité masculine serait menacée* » ; avec les femmes on assisterait à « *la dictature du sentiment* ». Bref, on demande à la femme d'être « *un ange de douceur au foyer* », pas de prendre des décisions pour la France. Elle est faite pour être mère et pas maire, surtout après la Première Guerre mondiale, qui a saigné toute une génération... mais où on a vu les femmes, à la campagne ou dans les usines, prendre toutes leurs responsabilités. C'est

d'ailleurs leur rôle pendant la guerre qui a conduit la République de Weimar en Allemagne mais aussi le Royaume-Uni, la Pologne, les pays baltes, les Pays Bas, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Belgique, le Luxembourg à leur accorder le droit de vote avant 1920. Mais la France attendra.

Il n'est pas certain que tous les réflexes misogynes aient aujourd'hui disparu. Loin s'en faut. Les exemples abondent au Parlement ou, parfois, dans les gouvernements. Mais l'essentiel est acquis : les femmes votent et se font élire depuis cette ordonnance qui ne date que de quatre-vingts ans tout juste, autant dire d'avant-hier.

LES GÉNÉRAUX, CHIRAC ET LE PEN

La date du 21 avril porte-t-elle chance à la politique ? Pas sûr. On en relève quelques autres dans notre histoire récente. Le 21 avril 1961, un vendredi, c'est le putsch des généraux d'Alger pour tenter de bloquer le général de Gaulle dans sa politique d'autodétermination de l'Algérie. La V^e République vacille mais ne tombe pas. Le 21 avril 1997, un lundi, Jacques Chirac dissout l'Assemblée nationale, tirant ainsi une balle dans le pied de sa majorité pourtant écrasante : un mois et demi plus tard, la gauche sera majoritaire et il devra supporter (et non soutenir !) Lionel Jospin pendant cinq très longues années avant de prendre sa revanche.

On arrive en effet au plus célèbre des 21 avril : celui de 2002. Un dimanche d'élection où votent hommes et femmes. À la surprise quasi-générale, si le président sortant Jacques Chirac arrive en tête (19,88 %), Lionel Jospin, son Premier ministre (16,18 %) est devancé par Jean-Marie Le Pen (16,86 %), qualifié pour le second tour avec un vote plus masculin que féminin. Surprise, choc, larmes, traumatisme : les réactions, les indignations et les émotions se superposent.

Entre les deux tours, les manifestations se succèdent et la France joue à se faire peur : et si Jean-Marie Le Pen était élu président et de la République ? Il n'y avait aucun risque [ou aucune chance, selon comment on avait voté]. Le 5 mai, Jacques Chirac est réélu avec le score écrasant de 82,21 %. En 2024, le 21 avril tombe aussi un dimanche. Mais aucune élection n'est prévue au calendrier. ■



Photos DR

VU, LU ET VÉCU...

«À mort!»

Son procès avait débuté en même temps que la première guerre du Golfe, le 17 janvier 1991, et s'était terminé alors que la guerre prenait fin, le 18 février. À Nancy, par moins 10°, on jugeait Simone Weber, qui vient de mourir à l'âge de 94 ans. Elle fut condamnée à vingt ans de réclusion pour le meurtre de son amant et acquittée pour celui de son mari.

L'ambiance du procès était inimaginable. Plus que jamais un spectacle, souvent de qualité. Simone Weber semblait mener parfois elle-même les débats, interpellant les uns et les autres, priant le dernier jour «pour nos soldats». Malgré le froid, des habitants faisaient la queue toute la journée devant le palais de justice dans l'espoir d'avoir une petite place dans le public, où il y avait surtout des femmes, animées d'une haine palpable, face à une accusée qui parfois les insultait.

Tout était fou dans ce procès, y compris cette scène, observée pendant le délibéré des jurés : les filles de la victime demandant des autographes à l'un des avocats [célèbre] de l'accusée... Dehors, matin et soir, à chaque fois que passait le convoi transportant Simone Weber et dix ans après l'abolition de la peine de mort, on entendait crier «À mort!» Un souvenir gravé dans les oreilles

Candidat un jour, candidat toujours

Finalement, il n'est pas candidat. Mais il a hésité : Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, se serait bien vu succéder à Valéry Giscard d'Estaing dans le fauteuil 16 de l'Académie française, celui de Richelieu, de Maurras et de Léopold Sédar Senghor.

Les hommes politique sont ainsi faits : quand il y a une élection, ils veulent en être. À défaut d'avoir succédé à François Mitterrand à l'Élysée, comme il avait pu en caresser le désir quand il était Premier ministre, pourquoi pas à Valéry Giscard d'Estaing avec un brevet d'immortalité ?

Il paraît que la famille du défunt président n'aurait pas apprécié. Pas plus que les membres du Conseil constitutionnel, dont Fabius préside les destinées jusqu'en mars 2025. Pour succéder à Giscard, une douzaine de candidats, dont la navigatrice Isabelle Autissier, tentent leur chance. L'élection est prévue pour le 25 avril.

Inconnus au bataillon

Dans les sondages politiques, il y a bien sûr les chiffres des intentions de vote. Il y a surtout, concernant les élections européennes de juin prochain, le niveau de notoriété des candidats têtes de liste. Prenez Raphaël Glucksmann, présenté dans beaucoup de médias comme la révélation de la campagne voire le nouveau chouchou des électeurs de gauche, puisqu'il dirige la liste socialiste. Oui, mais... Dans un sondage Ipsos pour *Le Parisien* et *Radio France*, 50 % des personnes interrogées déclarent qu'elles «ne le connaissent pas assez pour se prononcer». Et il n'est pas le seul à traîner ce handicap de non-notoriété : le score monte à 56 % pour François-Xavier Bellamy (LR), 61 % pour Valérie Hayer (Renaissance, parti macroniste), 71 % pour Marie Toussaint [Écolos] et 80 % pour Léon Deffontaines (PCF). Seuls Marion Maréchal (15 % de «ne connaît pas assez»), Jordan Bardella (16 %) et Manon Aubry (47 % quand même) échappent au grand incognito. Il leur reste à peine cinquante jours pour se faire connaître.

Admirable et haïssable

Ange ou démon, génial ou obscène ? Ou tout cela à la fois ? Dans *Une affaire très française* (éditions Albin Michel), Raphaëlle Bacqué et Samuel Blumenfeld, journalistes au Monde, dessinent le portrait de Gérard Depardieu. Pas le Depardieu dont Emmanuel Macron s'est contenté de dire qu'il «rend fière la France». Ni le Depardieu que certains et surtout certaines réduisent à l'état de harceleur, voire de violeur (la justice tranchera). C'est tout l'intérêt du livre : la réalité n'est pas toute blanche ou toute noire ; comme souvent, elle est grise. «Gérard» est tout à la fois admirable et haïssable. On aime Depardieu quand il est Cyrano, on se bouche le nez quand il fricote avec Poutine. Et on se demande comment le monde du cinéma et l'opinion en général ont pu fermer les yeux, bien avant les affaires de drague lourde et de harcèlement, sur les excès en tout genre dus à son alcoolisme, ses tendances à l'autodestruction et sa propension à admirer surtout les dictateurs, quitte à cracher sur la France. Le talent n'autorise pas tout. En refermant le livre, qui n'est pas à charge mais dit les choses comme elles doivent être dites, ce n'est pas la colère ou le haut-le cœur qui domine. C'est la tristesse. ■



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40